

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN
CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SUR LE SITE DE LA GARE DE TRIAGE D'OUTREMONT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 10 avril 2007, 19 h
Centre communautaire intergénérationnel
999, McEachran
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2007	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
JEAN LARIN	2
GROUPE D'ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	
SAMUEL FERLAND, NACERA KRIM, JACYNTHÉ MALONEY, MARIE JOSÉ THIVIERGE ...	12
DIRESTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE et CSSS DE LA MONTAGNE	
LOUIS DROUIN, MARC SOUGAVINSKI.....	22
DANIEL MONGELARD	31
JEAN-MARC CORBEIL.....	39
CHRISTINE HERNANDEZ, STÉPHANE GOYETTE	43
REGROUPEMENT EN AMÉNAGEMENT DE PARC EXTENSION	
DELFINO CAMPANILE	55
MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE.....	65

LE PRÉSIDENT:

5 Reprise de l'audience publique sur le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont.

10 Bonsoir et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous. Comme vous voyez, je m'appelle André Beauchamp. Je préside la présente audience. Je suis accompagné des commissaires Louis Dériger, à ma droite, et Jean-Pierre Boisvert, à ma gauche, et au bout de la table, monsieur Michel Agnaïeff qui agit comme secrétaire de la commission et analyste principal. Il est appuyé dans sa tâche par madame Stéphanie Espach qui agit ici aussi comme analyste.

15 À la transcription, madame Lise Maisonneuve et à la sonorisation, monsieur Alain Thériault.

20 Alors, je rappelle que nous avons parcouru les étapes antérieures de questionnement sur le projet. Alors, on a quatre séances. On a pu poser des questions au promoteur et à la Ville de Montréal sur les différents aspects du projet. Il y a eu ensuite des séances thématiques qui ont permis d'approfondir un certain nombre de questions plus stratégiques à l'intérieur du dossier, et nous en sommes maintenant à l'audition des mémoires. C'est notre troisième soir, et nous siégerons demain soir et jeudi soir, ici même, pour entendre les mémoires.

25 La partie des mémoires est l'occasion pour les personnes, les groupes qui veulent intervenir de faire leur propre analyse du projet et de soumettre à la commission des orientations de décisions, d'essayer de nous convaincre du bien-fondé de leur point de vue et de faire valoir ce point de vue auprès des membres de la commission.

30 Donc, notre tâche est de bien vous entendre, bien comprendre ce que vous voulez dire. Ce n'est pas d'entrer en opposition avec vous, mais de bien saisir le point de votre pensée et parfois de vérifier comment vous vous situez par rapport à d'autres intervenants, intervenantes, qui parfois peuvent avoir des opinions un peu différentes des vôtres.

35 Alors, nous convenons d'accorder une vingtaine de minutes à chaque groupe ou personne qui intervient. Je vous demande d'être le plus concis possible, ce qui nous permet d'établir une forme de dialogue.

40 Ce soir, nous entendrons huit mémoires: monsieur Jean Larin, un groupe d'étudiants de l'Université de Montréal, la Direction de la santé publique et le CSSS de la Montagne, ensuite un mémoire de monsieur Daniel Mongelard, ensuite mémoire de monsieur Jean-Marc Corbeil, mémoire de madame Christine Hernandez, le Regroupement d'aménagement de Parc-Extension et enfin le mémoire de madame Marie-Christine Saint-Onge.

45 Si les choses vont comme on essaie de les prévoir, vers 10 h 30 on devrait avoir terminé, si tout va bien.

Je rappelle que les mémoires que vous déposez sont rendus publics au moment où vous les présentez et demain, normalement ils seront sur le site de l'Office. Il y a un certain nombre d'autres mémoires qui ont été déposés, qui ne seront pas présentés en public, et ces mémoires-là seront rendus publics à la fin de l'actuel processus.

50 Alors donc, sans plus tarder, j'invite monsieur Jean Laurin, s'il vous plaît.

M. JEAN LARIN :

55 Monsieur le président, messieurs les commissaires, mon implication dans la discussion de ce projet date du mois de janvier lorsque j'ai reçu par la poste dans ma boîte aux lettres une petite annonce qui m'avisait qu'il y aura des consultations publiques et que la documentation du projet de l'Université de Montréal était disponible sur le site Internet de l'Office.

60 Alors, parce que je vis sur la rue McEachran depuis vingt-deux ans et que je constate depuis ce temps-là que la qualité de vie se détériore à cause de l'augmentation de la circulation d'année en année sur cette même voie-là, je me suis dit: «Je vais aller vérifier pour voir quelle solution offre l'Université de Montréal à ce problème.» Et donc, la question que je me posais, c'est: «Quel moyen le promoteur a-t-il trouvé pour ne pas transformer la situation actuelle, en termes de circulation, la situation actuelle qui est difficile, en situation invivable.»

70 Donc, j'ai été sur le site et j'ai lu l'étude des impacts sur la circulation, la version finale révisée d'octobre 2006, et j'y ai appris notamment, et je vais vous citer quelques points, que dans vingt ans, à terme donc du projet, il y aura à peu près 12 000 personnes par jour qui fréquenteront ce nouveau campus-là et que 37,5 % de ces personnes feront usage de l'automobile. Alors, donc, 37,5 %, ça fait à peu près 4 500 voitures par jour, deux fois par jour, ça fait 9 000 voitures qui circulent dans le coin.

75 Et je lis aussi que sur McEachran, dans vingt ans toujours, le matin, selon les études de l'Université de Montréal, il y aura une légère augmentation le matin mais, l'après-midi, une légère amélioration, et tout ça dans vingt ans. Alors, je me dis: «Comment arrive-t-on à ces résultats?» Moi, c'était la question. Je trouvais ça absolument intrigant. Pas d'ajout de nouvelles voies collectrices, rien de neuf et puis tout à coup, dans vingt ans là, moins de circulation.

80 Alors, je me suis dit, ou bien les élus de l'arrondissement et la Ville de Montréal en ont manqué une, parce que ça fait des années qu'ils se penchent sur ce problème de circulation, et l'Université de Montréal annonce qu'ils vont par un jeu de feux de circulation, uniquement par un jeu de feux de circulation, accélérer la fluidité de la circulation sur McEachran.

85 Donc, ils vont à l'encontre de ce que les élus de l'arrondissement font depuis quelques années. Eux, ils rétrécissent le gabarit de McEachran, de Davaar et de Rockland justement pour en diminuer le débit pour que les autos se diffusent par d'autres voies.

90 Alors, je me suis dit, ou bien ils vont à l'encontre de nos élus ou encore ce sont des magiciens, ou encore ils sont en train de nous en passer une petite vite, comme on dit communément, et puis ils agissent comme des vendeurs de régime amaigrissant qui nous annoncent des résultats magiques sans aucun effort.

95 C'est à cause de cette conclusion-là, moi, par magie on va avoir une amélioration, que je me dis: «Je vais aller plus loin.» C'est pour ça que j'ai assisté à vos réunions. J'ai posé des questions au cours d'une réunion de consultation. J'ai assisté également à l'atelier thématique. Et qu'est-ce que j'ai appris au cours de ces réunions-là, en plus de la lecture des transcriptions des autres réunions?

100 Alors j'ai appris que là, ce n'était plus 12 000 personnes par jour, même si c'est ça qui est écrit dans la version finale modifiée, mais c'est un autre chiffre, parce que c'est un chiffre optimal que ce 12 000-là, ce n'est pas ça pourtant qui est écrit. Et on nous dit: «Ce n'est pas ça», mais on ne nous a jamais dit, l'Université de Montréal ne nous a jamais dit combien de personnes par jour se rendraient sur ce site. Ça, on ne le sait pas.

105 Ensuite, on fait une projection future de la circulation. Je vous ai dit tout à l'heure que si on prend 12 000 et on fait 37,5 %, ça donne 4 500. Alors, l'Université de Montréal arrive à des estimés de 494 véhicules le matin et de 432 l'après-midi. Puis on se dit: «Mais où sont passées les autres voitures?» Il y a plus de 3 600 voitures le matin et 3 600 voitures l'après-midi, où sont rendues ces voitures-là dans le cours de la journée?

115 Ça, l'étude ne le dit pas parce que, madame Demeules l'a dit, ce genre d'étude là, on ne prend que les heures de pointe, les périodes critiques. Donc, le reste de la journée, on ne sait pas où s'en vont les voitures. Alors, est-ce que ça veut dire que McEachran, l'avenue Outremont seront bouchonnées toute la journée au lieu de seulement qu'au cours des heures de pointe? C'est la question que je me pose.

120 Ensuite, autre chose que j'ai appris en assistant à ces réunions, en lisant les transcriptions, c'est que la zone étudiée, la seule zone étudiée de l'impact de la circulation, c'est la zone au nord de Van Horne. Il n'y a rien au sud de Van Horne. Alors, quel sera l'impact sur la circulation sur les rues Lajoie, Bernard, Outremont, Wiseman, Dollard, McEachran? On ne le sait pas parce qu'il n'y a pas eu d'étude de faite.

125 Enfin, et ça, moi je trouve ça absolument inquiétant quand madame Suzanne Demeules, la spécialiste de CIMA embauchée par l'Université de Montréal, elle a confirmé lors

130 du questionnement que je lui ai fait le 19 mars au cours de l'atelier thématique, que dans ses prévisions, c'est-à-dire que dans vingt ans, quand elle dit que dans vingt ans les choses vont s'améliorer, dans toutes ces prévisions-là et dans sa modélisation, elle n'a absolument pas tenu compte de l'augmentation naturelle du parc automobile au Québec. Zéro d'augmentation selon madame Demeules.

135 Pourquoi zéro d'augmentation? Elle ne le dit pas non plus. Et pourtant, pourtant, depuis vingt ans, selon les statistiques de la Société d'automobile du Québec, le parc automobile du Québec a augmenté de 62 %; depuis cinq ans, de 14 %. Alors, écoutez, je ne vous dis pas qu'il faut appliquer ces pourcentages-là pour le futur. Mais quand même, zéro pour cent, ça n'a aucun bon sens. Alors, encore une fois, pourquoi zéro pour cent? On ne le sait pas.

140 Il y a Claude Beaulac, le directeur général de l'Ordre des urbanistes qui a tenté une explication. Il est venu à la rescousse de madame Demeules, qui ne savait pas quoi répondre à ça. Et il a dit, et je pense, je résume sa pensée de la transcription, il a dit: «On peut présumer qu'il y aura pour le futur une saturation du parc automobile parce qu'il y a une saturation de la population en âge de conduire.»

145 Écoutez, s'il a raison, s'il y a une saturation de la population en âge de conduire, pourquoi l'Université de Montréal s'étend ici à Outremont? Pourquoi elle ne reste pas où elle est tout simplement? C'est une question qu'on peut se poser. Parce que les étudiants sont aussi en âge de conduire, les étudiants de l'université et, en conséquence, s'il y a saturation, ils n'ont pas à s'étendre.

150 Mais je pense que la vraie réponse, ça n'a pas été fourni cette fois-là, c'est que pourquoi le parc automobile grossit tant que ça, c'est que le crédit-bail n'existait pas il y a vingt-cinq ou trente ans, mais maintenant il est extrêmement facile de louer une voiture. Vous pouvez sans acompte, presque sans intérêt, aujourd'hui louer une voiture pour moins de 150 \$ par mois. Et c'est tout à fait dans les budgets au moins de 37,5 % des étudiants d'université.

155 Donc, ça, c'est une tendance qui existe depuis vingt ans. C'est une tendance qui ne cessera pas parce que le crédit va continuer à être disponible. Il sera toujours facile de louer une voiture. Et en plus, les dernières statistiques du recensement de la population du Québec nous indique au cours des dernières cinq années une croissance de 4.3 %. Donc, on peut présumer que la tendance se maintiendra et que la Ville de Montréal continuera à grossir.

160 En conclusion, ce n'est pas parce que je traite uniquement de McEachran que je me désintéresse du sort de mes autres concitoyens d'Outremont et des autres aspects du projet quant à l'impact de ce projet sur la qualité de vie à Outremont. Au contraire, je me suis dit: «Si j'arrive à trouver des lacunes concernant les impacts sur McEachran, il y a peut-être des bonnes chances qu'il y en a ailleurs aussi.» Alors, c'est le sens de ma démarche.

170 Je me suis concentré sur McEachran pourquoi? Parce que c'est là que je vis depuis vingt-deux ans. C'est une situation de la circulation que je connais bien. Moi, mon compteur ne se fait pas à tous les quatre ans, mais il se fait quotidiennement.

175 L'Université de Montréal me dit que la circulation va s'améliorer d'ici vingt ans tout simplement par l'ajout de feux de circulation. Bien, moi, je ne les crois pas. Je crois même avoir démontré que l'étude d'impact de l'Université de Montréal sous-estime sérieusement ou pire encore ignore l'impact de la circulation sur la qualité de vie du quartier dans son ensemble.

180 Alors, monsieur le président, messieurs les commissaires, moi, je demande donc à nos élus de la Ville et de l'arrondissement, un, de ne pas succomber à une forme d'aveuglement volontaire mu sans doute par un désir sincère de remplir une fois pour toute ce trou que constitue la gare de triage. Ils veulent tellement, qu'ils s'aveuglent et ne voient pas les inconvénients possibles. Alors, je me dis: ne souffrez pas de ce syndrome.

185 Et de ne pas se fier aux seules études du promoteur. Écoutez, c'est des vendeurs, ils ont quelque chose à vendre. Alors, de ne se fier qu'aux seules études du promoteur, pour moi, c'est un manque de prudence. Ils devraient en commander d'autres à une firme indépendante et évidemment une étude qui compléterait les points dont j'ai souligné les faiblesses.

190 Monsieur le président, messieurs les commissaires, pour la Ville de Montréal de même que l'arrondissement d'Outremont, considérer une série de deuxièmes opinions produites par d'autres consultants serait faire preuve de la plus élémentaire prudence avant d'aller de l'avant avec pareil projet. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

195 Merci. Mon collègue, Louis Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

200 Merci beaucoup pour votre mémoire. Peut-être avant de commencer des petites questions, j'ai des précisions à vous demander.

205 Dans votre mémoire, vous faites référence, si je ne me trompe pas, aux pages 32 à 35 de l'étude de circulation et les chiffres qu'on retrouve dans votre texte proviennent de ces pages. Je me demandais, parce qu'en parcourant aussi l'étude, c'est intrigant de voir justement cette analyse-là, mais quand on va un petit peu plus loin dans l'étude, on voit un tableau qui cumule un certain nombre d'informations autres.

Donc, entre autres, on ajoute les cliniques, on ajoute les projets résidentiels. Et quand

210 on cumule l'ensemble, par exemple je donne un élément précis, par exemple à l'heure de pointe de l'après-midi, en entrée, on parle de 395 véhicules, en sortie, 592.

215 Donc, grosso modo, ce qu'on comprend, c'est que, à l'heure de pointe, il y aurait 1 000 véhicules entrées-sorties qui seraient générées par le campus, mais par aussi la clinique et par aussi les résidences. Et là, je me demandais si vos chiffres, en fait, si vous avez tenu compte de l'information globale ou si vous...

M. JEAN LARIN :

220 Écoutez, dans le 12 000, évidemment je tiens compte à la fois des étudiants, du personnel enseignant, de l'intendance, des clients qui viendront...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

225 À la clinique, par exemple.

M. JEAN LARIN :

230 C'est ça, les clients. Et ça donne onze mille et quelque. J'ai fait 12 000 parce que je l'ai arrondi en me disant: «Il y a toujours un approvisionnement avec camion», etc., etc. J'ai mis 12 000.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

235 Puis vous, ce que vous dites aussi dans votre démonstration, c'est que c'est beau calculer l'achalandage à l'heure de pointe, mais il y a aussi toutes les autres heures de la journée.

M. JEAN LARIN :

240 Tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

245 Donc, vous croyez qu'il faudrait peut-être faire l'analyse mais pas juste à l'heure de pointe, mais aussi à d'autres heures de la journée, comme par exemple à l'heure du midi.

M. JEAN LARIN :

Parce qu'il y a un grand déficit de voitures là, on ne sait pas où elles sont ces voitures-là.

250 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Quelles seraient les heures, par exemple, qui seraient intéressantes d'analyser? L'heure du midi? Les heures de fin de cours?

255 **M. JEAN LARIN :**

Bien, écoutez, j'imagine ce serait... les étudiants, il faudrait savoir...

260 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Quels sont les horaires des...

M. JEAN LARIN :

265 Quels sont les horaires des étudiants.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

On peut imaginer qu'à l'heure du midi ou possiblement...

270

M. JEAN LARIN :

L'heure du midi ou ça peut être de 8 h à 7 h le soir. S'il y a des cours du soir, il y a peut-être des gens aussi qui vont étudier en soirée.

275

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, il faudrait élargir, en fait.

280 **M. JEAN LARIN :**

Tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

285

Un autre élément aussi que vous amenez, c'est la question de la zone d'étude. Donc, vous parlez de McEachran, que ça n'a pas été regardé dans la partie sud. Est-ce qu'on peut étendre ce même principe-là aux autres rues? C'est-à-dire est-ce que, dans le fond, il n'y aurait pas lieu de faire une étude plus large?

290

M. JEAN LARIN :

295 Tout à fait. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Parce que, écoutez, si, par exemple, il y a une autre avenue pour entrer sur le campus qui est Outremont... vous savez des gens qui arrivent de Côte-Sainte-Catherine, ils vont peut-être décider de prendre la rue Bernard ou l'avenue Lajoie pour aller sur... donc, l'impact sur ces rues-là, on ne le connaît pas.

300 Vous savez, vous avez des écoles sur Dollard. Vous avez deux écoles. Donc, il y a beaucoup de circulation. Le matin au collège Stanislas, moi, je sais que le matin, au collège Stanislas, vous avez plein de parents qui viennent reconduire leurs enfants au collège. Donc, ça crée un surplus. Il y a un bouchon à cause de ça. Le matin, juste à cause de ça, vous avez un bouchon entre 7 h 50 et 8 h 20 ou à peu près. Là, toute la rue est bloquée. Vous avez intérêt à partir avant.

305 Moi, je reste seulement que devant et je m'assure de partir avant parce que c'est complètement bouchonné, parce que vous avez des parents qui viennent reconduire les enfants au collège. Et il y en a sur les autres rues également, sur la rue Dollard, qui viennent à la garderie, qui viennent reconduire leurs enfants.

310 Alors, toute cette région-là est déjà très, très achalandée à cause des écoles. On ne connaît pas l'impact supplémentaire que peut avoir le projet sur ces autres rues que McEachran.

315 Vous avez parfaitement raison, il faudrait étendre... et c'est ce que je suggère parce que, encore une fois, si je me suis concentré sur McEachran, c'est tout simplement pour illustrer que s'il y a un problème là, il risque d'en avoir ailleurs.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

320 Peut-être un autre point, un autre élément aussi dans votre mémoire que vous suggérez. Vous dites, par exemple, bon, je vais vous citer à la page 2 de votre mémoire:

Le mégaprojet de l'Université de Montréal à Outremont va rendre la situation invivable si d'autres voies collectrices sud-nord ne sont pas aménagées.

325 Est-ce que vous avez une suggestion? Parce qu'actuellement, ce qu'on comprend dans le pattern de la circulation qui va être fait, c'est qu'il va avoir l'axe est-ouest, la promenade, qui va en quelque sorte capter les véhicules. Là, j'essayais de voir dans ça, est-ce qu'il y a des axes en particulier dont vous pensez?

330 **M. JEAN LARIN :**

Je comprends le sens de votre question, monsieur Dériger, mais il faut aussi que vous

comprenez que je suis un simple citoyen.

335 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Oui, oui. Non, je ne vous demande pas de...

340 **M. JEAN LARIN :**

Je n'ai pas une équipe de consultants à ma disposition. J'ai pris des congés annuels pour m'intéresser à ça, pour écrire le...

345 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Je sais.

350 **M. JEAN LARIN :**

Alors, un investissement en temps et de lire les centaines de pages déjà qu'on doit lire.

355 Alors, j'ai entendu par ailleurs des suggestions d'autres personnes qui sont venues ou bien déposer des mémoires ou qui ont participé aux ateliers, et ces personnes-là ont parfois des suggestions et ça me semblait des personnes connaissantes. Alors, moi, je me fie plus à ces personnes qui semblent s'intéresser à cette question, à ces alternatives.

360 Moi, je n'en ai pas d'alternatives. Je vous dis juste que je constate le problème. Je vous dis qu'il y en a un dans les études, et c'est pour ça que je demande des études supplémentaires, complémentaires.

365 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Pour trouver des solutions justement...

370 **M. JEAN LARIN :**

Pour trouver des solutions.

375 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

.... justement pour ne pas engorger plus la situation actuelle.

380 **M. JEAN LARIN :**

385 Tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Je vous remercie beaucoup.

380

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Larin. Alors, vous, vous ne croyez pas que la culture va changer et que les gens vont cesser le recours à l'auto.

385

M. JEAN LARIN :

Pardon? Je m'excuse.

390

LE PRÉSIDENT :

Vous ne croyez pas que la culture du milieu va changer et que l'auto va devenir moins populaire.

395

M. JEAN LARIN :

Ah! non, absolument pas. Pour moi, c'est, écoutez, c'est une question économique, point à la ligne, à moins que la Ville de Montréal décide, comme dans les grandes cités comme Londres ou autrement, ou que l'Université de Montréal décide qu'elle a enfin un campus vert, comme ça vous a été proposé, complètement, qu'il y ait des mesures comme celle-là qui soient prises. Mais présentement, ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris le même pattern qu'actuellement et on le projette pour l'avenir. Il n'y a pas de changement. S'il n'y a pas de changement, le crédit-bail, le bail va être...

400

405

Écoutez, chez nous, je vis dans un condominium sur deux étages. Nous sommes cinq personnes qui vivons sur deux étages: moi et ma femme, et en bas il y a un couple plus une étudiante. Savez-vous combien il y a de voitures pour ces cinq personnes-là? Il y a cinq voitures. Alors, je ne me cite pas en modèle. Je ne dis pas que je suis un modèle écologique, ce n'est pas ça que je dis, mais c'est ça aujourd'hui. Il y a une étudiante en bas de chez nous qui va à l'Université de Montréal, elle a une voiture.

410

Alors, le crédit aujourd'hui est tellement simple. Vous pouvez avoir une voiture pour moins de 150 \$, puis vous n'avez pas besoin de déposer d'acompte. C'est très facile d'obtenir par location de voiture votre crédit. Ils courent après vous pour vous en louer une voiture.

415

Tant que ça, ça ne change pas, tant qu'il n'y a pas des empêchements du type on fait un campus vert ou on impose des règles extrêmement strictes, ou encore comme le fait

420 l'Université de Sherbrooke, ou encore comme vient de le décider le Cégep de Sherbrooke
aujourd'hui, de faire payer, d'augmenter un peu les frais afférents, les frais supplémentaires des
étudiants, mais de leur garantir une passe sur les transports en commun. C'est-à-dire que le
transport en commun est gratuit si tu fréquentes l'université.

425 Et à l'Université de Sherbrooke aussi, s'ils font du covoiturage, parce qu'il y en a qui
viennent de très loin, à ce moment-là s'ils font du covoiturage, oui, le stationnement est
accessible. Mais pour les autres, non.

430 Alors, tant qu'il n'y a pas de mesures semblables, la voiture va être utilisée. J'en suis
certain. Écoutez, je le vois, la voiture, on a tout essayé sur la rue McEachran. Ils ont rétréci la
voie, ils ont tout fait pour diminuer la fluidité.

435 Ce que nous annonce l'Université de Montréal, c'est qu'ils veulent l'augmenter la fluidité.
Bien, s'ils l'augmentent, le flux va augmenter sur McEachran. C'est aussi simple que ça. Et ça va
redevenir un champ de course. Je ne sais pas qui a parlé de la davaarisation de certaines rues,
c'est ce qui va arriver, la mceachranisation de notre rue. Ça va devenir ce que c'était auparavant,
un champ de course tout simplement.

440 Alors, moi, tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de mesures importantes, précises et
sévères qui sont prises, je ne crois pas à ça. Désolé, mais après vingt-cinq ans de journalisme,
une quinzaine d'années comme avocat et dirigeant d'entreprise, les vérités qu'on me présente là,
j'ai tendance à les regarder avec parfois scepticisme.

445 Et puis poser des questions, c'est notre privilège à nous autres, les citoyens. De temps à
autre, on nous fait voter à tous les quatre ans à peu près ou on nous oublie, mais heureusement
qu'il y a des consultations publiques comme celle-là où on peut exercer nos droits démocratiques
un tant soit peu et puis de faire part de nos inquiétudes. Maintenant, j'espère que vous allez en
tenir compte et que vous allez faire des recommandations en conséquence.

LE PRÉSIDENT :

450 Vous venez de faire ce qu'on appelle un transfert de stress. Merci beaucoup, monsieur
Laurin.

M. JEAN LARIN :

455 Merci.

LE PRÉSIDENT :

460 J'invite le groupe d'étudiants de l'Université de Montréal, monsieur Samuel Ferland,
Nacera Krim, Jacynthe Maloney et Marie-José Thivierge.

M. SAMUEL FERLAND :

Bonsoir.

465

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

470

M. SAMUEL FERLAND :

Je vais présenter notre équipe. Vous nous avez présentés, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

475

Oui, qu'on identifie chacun toujours.

M. SAMUEL FERLAND :

480

En fait, moi, c'est Samuel Ferland, je vais présenter avec Nacera Krim. Jacynthe Maloney qui est une collecte de travail, avec Marie-José Thivierge.

485

Donc, nous, on a travaillé en fait sur les abords du campus Outremont, donc pas le projet en tant que tel que, lui, on a considéré comme fait. On a quelques modifications, comme vous allez voir au cours de la présentation. En fait, on travaille dans le groupe de Marie Lessard et Michel Max Raigneau à l'Université de Montréal, à la maîtrise à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

490

Donc, voilà, ici, nous voyons une vue d'ensemble du projet. Nous le voyons un peu vers le nord, en fait du nord vers le sud, donc le projet du campus Outremont présenté par la firme Cardinal Hardy comme présenté et le projet proposé qui constitue ici sur l'avenue Beaumont et le secteur Atlantic.

495

Voyons le plan de masse de notre projet. En fait, c'est pour présenter une vision globale du projet tel que nous l'envisageons dans les secteurs proposés.

500

Pour la circulation, en fait, nous, ce que nous proposons, c'est d'ouvrir l'esplanade verte vers l'avenue du Parc, ce qui va permettre de s'ajouter au niveau des axes Van Horne et Jean-Talon au niveau de la circulation est-ouest.

Nous proposons aussi, l'esplanade verte, qu'elle soit du même côté, donc les deux voies carrossables du même côté qui débouchent, comme je disais, sur du Parc. On propose

de reconstruire le viaduc présentement du chemin Rockland en souterrain, ce qui va faciliter les déplacements piétonniers et cyclistes et libérer de l'espace vert plus important au côté du parc du secteur Outremont vers le campus.

Aussi, on propose un prolongement de certaines rues de la trame de Parc-Extension et de Ville Mont-Royal, qu'on peut voir juste ici comme ça, et un prolongement de l'avenue de l'Épée, en fait de Parc-Extension vers l'esplanade verte pour permettre un passage carrossable de voitures et un passage à niveau au niveau de l'intersection avec la voie ferrée.

Ensuite, nous avons proposé des mesures d'atténuation. On les a proposées ici pour l'avenue Beaumont, mais elles sont peut-être proposées pour d'autres rues. Ce qu'on propose, en fait, c'est une avenue plantée pour Beaumont avec des étrangleurs pour ralentir la circulation, tout en permettant là aussi un niveau quand même important de circulation, ainsi que des places de stationnement, comme je disais aussi, au coin de l'avenue Beaumont et du boulevard l'Acadie que nous voulons prolonger vers la voie ferrée, un rond-point qui permettrait de sécuriser les cyclistes et les piétons.

Mme NACERA KRIM :

Donc, comme vous l'avait dit Samuel, on se propose de renforcer les liens nord-sud entre le campus et notre zone d'intervention. À ce titre, on a trois liens automobiles: l'avenue du Parc, l'avenue de l'Épée, qui passe par un passage à niveau, et le chemin Rockland. Associés à cela, on a cinq liens de transport actif, piétons-cyclistes, au niveau de l'avenue du Parc, au niveau de l'avenue de l'Épée, chemin Rockland ainsi qu'un passage souterrain au niveau du prolongement de la rue Fleet, secteur Beaumont et le parc au niveau du viaduc.

Également, on propose de créer un lien d'accès au transport multimodal. À ce titre, ça c'est un lien très fort dans notre projet, on se propose dans le cadre de notre projet de créer ce lien nord-sud sous la forme d'un passage souterrain associé à des activités. Il permettra d'intégrer le campus à la gare de banlieue et au métro Acadie. Ce passage souterrain sera en prolongement de la rue Wiseman, il reliera le coeur du campus proposé par Cardinal & Hardy au pôle multiculturel que nous proposons, nous, que vous verrez plus tard.

Et également, on se propose de renforcer les liens est-ouest par le prolongement de l'esplanade verte jusqu'à l'avenue du Parc. À ce niveau, nous proposons l'aménagement d'une place minérale, et la densité et la forme des bâtiments de part et d'autre de cette place minérale doivent suggérer la porte du campus. Donc, on considère qu'un accès principal au campus se fera à partir de l'avenue du Parc.

Également dans le cadre de notre projet, on se propose de conserver certains bâtiments datant de l'ère industrielle comme témoins de la mémoire du lieu et du génie du lieu.

545 On se propose également de prolonger la trame à partir du Parc-Extension vers notre zone d'intervention et de reprendre la rue Belfast dans le secteur Beaumont sous forme d'allée piétonne.

550 Avant de passer aux usages, je vais vous expliquer un petit peu l'organisation de notre plan de masse. Nos îlots s'organisent, on s'inspire dans l'organisation de nos îlots à partir des caractéristiques de l'îlot montréalais, qui présente une tête d'îlots plus dense sur les axes principaux et une densité moindre sur les voies secondaires.

555 On propose un alignement le long de l'avenue du Parc et de la rue Beaumont avec une densité de six étages, ainsi que le long de l'esplanade, où nous reprenons le gabarit des bâtiments du campus de l'Université de Montréal.

560 Par rapport à la voie ferrée, nous proposons l'aménagement d'une allée verte de 3 mètres et d'une voie de desserte de 12 mètres. Les bâtiments qui viendront s'implanter au niveau de cette voie vont avoir un recul de 5 mètres. À ce niveau, les bâtiments auront un gabarit de huit étages tout le long de la voie ferrée et leurs façades seront traitées afin d'atténuer les nuisances sonores.

565 Toutefois, au niveau du parc Rockland, la densité sera diminuée à six étages de façon à ne pas faire rebondir le bruit vers la zone d'Outremont.

M. SAMUEL FERLAND :

570 Maintenant, je vais vous parler des usages. En fait, nous avons divisé notre zone d'intervention en quatre sous-secteurs. Le premier, ici, se situe le secteur Beaumont/Ville Mont-Royal. Nous, ce qu'on propose pour l'usage, c'est une augmentation de la densification du cadre bâti, un usage commercial comme il est présentement. On veut conserver les commerces qui sont dans la zone présentement mais en augmentant le niveau des bâtiments et, disons, en changeant peut-être quelques bâtiments d'endroit. Par la suite, on veut conserver la zone médicale et des cliniques peut-être plus ici, à l'est du même secteur.

575 Par la suite, on propose un lien interculturel. Ce lien-là se veut un centre d'activités étudiantes ainsi que certains centres d'intégration des nouveaux arrivants du secteur Parc-Extension et ensuite aussi va permettre un passage avec notre lien intermodal vers le métro et vers le campus.

580 Par la suite, on propose pour le secteur Beaumont/Parc-Extension, qu'on voit ici, toujours une densification, bien sûr, avec des bâtiments plus hauts, mais un usage principalement d'habitations ainsi que quelques commerces de proximité pour la population résidente.

585 Nous proposons aussi un secteur, plus ici, d'activités collectives, disons parcs. On propose des parcs, patins, basketball, terrains de soccer ainsi que des plans d'eau pour les résidents du secteur Parc-Extension.

590 Ensuite, le dernier secteur sur lequel nous avons porté notre étude, le secteur Atlantic, ici, on veut que ce soit un point fort d'entrée, comme ma collègue vous l'a présenté au niveau de l'avenue du Parc. Donc, on propose aussi dans ce secteur-là de construire des commerces au premier étage, au premier niveau. Les niveaux subséquents seraient des bureaux. Ainsi que dans le reste du secteur, des résidences de marché dans le secteur Outremont.

595 **Mme NACERA KRIM :**

600 En matière d'espaces verts, nous proposons plusieurs types d'espaces verts: entre autres, le prolongement de l'esplanade, la création de l'îlot vert où on aura des espaces intergénérationnels associés à des équipements sportifs. C'est à ce niveau-là où on a conservé le plus de bâtiments de l'ère industrielle qui seront reconvertis en équipements sportifs.

605 Pour le terrain de la voirie d'Outremont qui se trouve sur le territoire de l'Université de Montréal, nous proposons qu'il soit réaménagé en parc urbain. Nous proposons également l'aménagement de l'espace post-viaduc. C'est-à-dire, quand on aménagera le viaduc de Rockland, il y aura un espace vert, un parc beaucoup plus important que celui déjà proposé par le projet Cardinal & Hardy. Donc, on propose qu'il soit réaménagé.

610 On a rajouté, parce que nous, on travaille le projet au fur et à mesure, on continue à le travailler, donc on propose également l'aménagement de la rue Belfast sur le secteur Ville Mont-Royal. On voit «piétonne verte».

615 En termes d'habitations, voici le type d'habitation qu'on aimerait implanter dans le secteur Parc-Extension, c'est des îlots organisés par de grandes unités d'habitation autour d'un espace intérieur partagé. Donc, on aura une densité assez importante où il y aura des logements, des unités d'habitation familiales.

M. SAMUEL FERLAND :

620 On veut ici donner un exemple d'un îlot dense. En fait, si on regarde une unité typique que nous proposons, ici, ça, c'est de trois habitations avec une superficie totale d'îlots de 7 800 mètres carrés, qui permet la construction de 114 unités d'habitation de 110 mètres carrés de superficie environ.

625 Et pour les usages, sur la totalité de notre territoire d'intervention, on propose 42 % de résidentiel, 10 % commercial, 15 % d'équipements collectifs, parcs et autres activités, ainsi

que 34 % d'espaces de bureau.

Donc, comme conclusion, on veut citer André Lavallée, maire de l'arrondissement de Rosemont, qui disait:

630

Montréal se sort de son passé industriel, se tourne vers l'avenir dans un contexte de compétitivité mondiale.

Donc, pour nous, ce projet est une opportunité pour les villes et les arrondissements limitrophes de profiter de l'implantation d'une institution prestigieuse, le nouveau campus de l'Université de Montréal à Outremont. Merci de votre écoute.

635

LE PRÉSIDENT :

Merci. Le morceau est assez gros à prendre d'un seul coup parce que vous avez un document fort bien illustré à l'appui. Mes collègues vont vous poser des questions, ils sont plus versés que moi dans les questions d'aménagement et d'architecture.

640

Peut-être juste vous signaler un petit détail de rien. Aux pages 13 et 14, dans les tableaux que vous nous donnez, vous appelez la rue Beaubien ce qui est sans doute la rue Beaumont sur les tableaux. Là, il y a une petite erreur j'imagine. Ce qu'on identifie la rue Beaubien, je pense que c'est la rue Beaumont. On est d'accord là-dessus.

645

M. SAMUEL FERLAND :

650

Rapidement aussi, on a une version corrigée qu'on a vérifiée. Si vous voulez l'avoir, on peut vous la donner tout de suite sans problème.

LE PRÉSIDENT :

655

Non, mais je voulais être sûr que ce n'était pas moi qui se trompais là. Alors, Jean-Claude.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

660

Bonsoir.

M. SAMUEL FERLAND :

665

Bonsoir.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

670 Une question qui me semble assez fondamentale en ce qui concerne le type
d'implantation que vous proposez pour tout le secteur au nord du campus, donc Beaumont et
Atlantic.

675 Vous préconisez une densité assez forte dans ces secteurs-là. Même, j'ai vu sur une de
vos pages où vous préconisez, au tout début, page 5, vous préconisez, en fait, une croissance
des valeurs immobilières dans le secteur et vous allez même jusqu'à proposer aussi de l'habitation
«luxueux» dans le secteur Atlantic.

680 Comment arrivez-vous à concilier votre orientation avec les inquiétudes, avec les
commentaires qui nous ont été livrés lors des audiences par les groupes sociaux, par les citoyens
de Parc-Extension et aussi par les gens de Rosemont/Petite-Patrie, surtout en ce qui concerne, je
dirais, les gens ont manifesté des inquiétudes quant à la gentrification, ont manifesté des
inquiétudes quant au fait que les familles qui habitent les logements actuellement soient évacuées
de ce secteur-là à cause justement de l'augmentation des loyers et tout?

685 **Mme MARIE-JOSÉ THIVIERGE :**

690 Je vais juste me permettre de redire un peu ce que Samuel a dit, c'est que ce mémoire-là,
on a été obligés de le faire quand même assez rapidement, on peut vous donner une nouvelle
version.

695 Je peux vous dire que ce si on a écrit le mot «luxueux», ce n'est pas tout à fait ça, je crois,
qu'on a voulu exprimer, mais peut-être «plus luxueux que le logement social». Car on parle aussi
de logement social dans notre mémoire, puis on tient vraiment à la mixité. Je crois qu'on en parle
aussi dans le mémoire, même si ce n'est pas la version que j'ai, la mixité est très importante pour
nous et on croit aussi qu'en gardant du logement social, que ça ne sera pas non plus la valeur de
tous les logements qui devront augmenter.

M. SAMUEL FERLAND :

700 Juste rajouter une intervention. C'est surtout du côté du secteur Beaumont/Parc-
Extension, là on favorise, comme disait ma collègue, du logement social et étudiant pour
justement aider à éviter une spéculation foncière au niveau des habitats de Parc-Extension qui
sont présentement des gens avec des revenus plus faibles, disons.

705 Donc, justement, en construisant des résidences, en augmentant l'offre de résidences
dans ce secteur, on croit que ça va empêcher une fluctuation du prix des logements au niveau
Parc-Extension, et donc permettre à ces gens de rester là et non pas d'être obligés de quitter
étant donné qu'il y a une augmentation des logements.

710 **LE PRÉSIDENT :**

Permettez que je poursuive sur la même question. Parce qu'en page 7, vous faites une ouverture, mais j'aimerais avoir plus de précision. Vous dites:

715 *Une gentrification est à prévoir. Il risque d'y avoir un déplacement de population modeste de Parc-Extension vers le nord. Il serait possible par un aménagement organisé et cohérent de permettre une mixité résidentielle entre les résidents actuels, les étudiants, les nouveaux résidents liés au campus ou aux nouveaux espaces.*

720 Alors, ça, c'est la pierre philosophale, comment on peut le faire? Vous dites: «il serait possible». Pouvez-vous me donner des exemples qui permettraient d'atteindre cet objectif-là?

Mme JACYNTHE MALONEY :

725 En fait, par une analyse et une étude de la population de Parc-Extension, on se rend compte que c'est une population qui est quand même relativement éduquée, et on croit fondamentalement que si on donne la chance à cette population-là d'avoir des activités économiques intéressantes liées à la présence du campus par les bureaux, la recherche et le développement, l'accès à une étude supérieure à l'université par la proximité, qu'il y a une
730 possibilité que la population locale participe également à cette gentrification.

Il y a beaucoup d'étrangers qui arrivent ici, qui sont fort diplômés et qui n'ont pas accès à des emplois intéressants. Il y aurait moyen par la présence d'emplois sur place, qui peut-être en commençant en bas de l'échelle, mais au lieu d'arriver dans les manufactures, travaillent dans
735 des bureaux associés à la recherche et développement ou à l'université. On trouve qu'il y a un potentiel important d'intégrer la population locale à des activités plus intéressantes par la présence du campus.

Et c'est pour ça que, nous, les abords du campus, on trouve ça fort intéressant et il faut que la population puisse... qu'il y ait une perméabilité et pas une frontière, pour ne pas que le campus soit tourné uniquement vers Outremont mais vers Atlantic, vers Rosemont, vers Parc-Extension également.

LE PRÉSIDENT :

745

Merci.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

750 Le prolongement de l'avenue Wiseman vers le nord, vers ce que vous appelez finalement la gare intermodale, pourquoi le préconisez-vous en souterrain plutôt qu'aérien?

LE PRÉSIDENT :

755 Il faut gérer vos temps de parole.

Mme NACERA KRIM :

760 C'est un travail d'équipe. Donc, on a proposé un passage souterrain, parce qu'on s'est dit c'est le plus adapté à un climat comme celui de Montréal. On a des exemples à travers la ville, effectivement, mais on peut toujours proposer des passages souterrains associés à des activités en dehors de la zone centrale. Il serait intéressant de l'avoir, parce qu'on se dit qu'il y a quand même 10 000 étudiants qui vont passer par journée dans le campus, et la passerelle, à notre avis, n'est pas suffisante pour drainer tout ce beau monde.

765 Donc, on se dit, on veut éviter qu'il y ait des passages informels qu'on a remarqués, qui existent déjà sur la voie ferrée, et on se dit qu'un passage souterrain serait plus adéquat et plus sécuritaire. Et voilà. Donc, c'est dans ce sens-là qu'on a proposé.

770 Et ce matin, je parlais avec un de nos professeurs à l'Université de Montréal qui s'intéresse beaucoup à la ville intérieure et il m'a dit qu'il est certainement plus intéressant d'investir dans un passage souterrain que d'investir dans des situations, par exemple, où une personne passe par le «track», elle a un accident et la société est obligée de l'entretenir. C'est plus coûteux, on n'a fait d'étude dans ce sens, mais c'est plus coûteux d'entretenir une personne blessée que
775 de créer un passage sécuritaire qui puisse permettre le passage facilement.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

780 Est-ce que pour vous, c'est possible de donner à un lien souterrain comme celui-là... parce que la vocation d'un tel lien aussi, c'est de créer une continuité dans le tissu urbain, donc de créer une continuité dans les espaces publics, dans les espaces urbains et aussi créer une continuité en ce qui concerne l'animation de ces lieux-là.

785 Croyez-vous que c'est possible qu'on puisse donner à un lien souterrain le caractère urbain, public, animé, qu'on retrouve dans la ville en fait?

Mme NACERA KRIM :

790 Oui, bien sûr. Je pense fortement qu'on peut le créer. Parce que, lui, il part à partir de l'avenue Wiseman, il va permettre l'accès à la gare de banlieue et aussi va permettre l'accès à notre îlot multiculturel qu'on a appelé. Et là, on préconise qu'il y ait des activités commerciales et des activités également liées à la vie estudiantines comme des imprimeries, des librairies, des petits cafés. Donc, on pense que ça pourrait avoir une vie. Ça pourrait être un passage urbain très intéressant à ce niveau.

795

M. SAMUEL FERLAND :

800

En fait, le passage urbain, on le voit plus, comme on le disait, comme une gare intermodale dans laquelle plusieurs niveaux de types de transport en commun se rencontrent, une gare un peu comme, disons, de transfert entre divers transports, ce qui permet une circulation continue des gens, donc des activités commerciales et plusieurs activités à ce niveau-là.

805

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Une question concernant la promenade. Vous en faites un peu un boulevard, ce qu'on peut comprendre. En fait, vous en faites une double voie. C'est quoi la vocation de la promenade que vous suggérez?

810

M. SAMUEL FERLAND :

En fait, nous, ce qu'on a constaté en faisant une étude de circulation, on a passé rapidement tout à l'heure, c'est qu'il va manquer des liens de passage. Donc, on s'est dit: les gens, de toute façon, vont utiliser l'esplanade.

815

Et pourquoi on l'ouvre sur l'avenue du Parc? En fait, c'est qu'on trouvait que justement ça enclavait le campus en plein milieu de la gare; bien, l'ancien territoire de la gare de triage. Donc, en ouvrant vers l'avenue du Parc, ça permet aussi une circulation facile vers le centre-ville de Montréal. Donc, si éventuellement il y a un tramway qui se construit ou, même à ça, l'autobus 80 qui passe là, on peut se rendre au centre-ville en moins de quinze minutes du campus vers le

820

centre-ville. Donc, c'est faciliter...

825

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, ce que vous visez, en fait, c'est augmenter la fluidité du secteur ou c'est... parce que dans le fond, sur Beaumont, ce que vous suggérez, c'est des sortes d'étrangleurs pour ralentir le trafic. Est-ce que ce serait la même chose à ce moment-là sur cet axe ou si ce que vous visez, c'est plutôt la fluidité absolue?

830

Mme MARIE JOSÉ THIVIERGE :

835

Le fait que la circulation soit ramenée d'un seul côté, il y aurait de la circulation des deux côtés qui amène une diminution de la vitesse de la circulation.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, ce n'est pas nécessairement d'avoir un lien rapide là.

840

Mme MARIE JOSÉ THIVIERGE :

Non, ce n'est pas pour augmenter la vitesse. Parce que les voies ne seraient plus larges, mais le fait que les voitures arrivent face à face, qu'il y ait double voie, ça diminue la circulation.

845

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce que vous prévoyez aussi à ce moment-là avoir une bande cyclable, comme c'était prévu dans le...

850

Mme MARIE JOSÉ THIVIERGE :

Oui, tout à fait. Il y a aussi au niveau de la sécurité, si on amène la promenade jusqu'à avenue du Parc, le fait de l'avoir d'un seul côté, on peut avoir seulement un feu de circulation qui nous semblait intéressant aussi.

855

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

860

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup tous les quatre. Est-ce que ça sert aussi d'examen ou est-ce que ça sert de...

865

M. SAMUEL FERLAND :

Non. C'est volontaire.

870

LE PRÉSIDENT :

Vous auriez pu faire d'une pierre deux coups!

M. SAMUEL FERLAND :

875

C'est une expérience.

LE PRÉSIDENT :

880 Mais on n'est pas là pour vous donner une note, de toute manière. Merci bien de votre présence et bonne chance à vous.

M. SAMUEL FERLAND :

885 Merci.

LE PRÉSIDENT :

890 Alors, les représentants, s'il vous plaît, de la CSSS de la Montagne et de la Direction de la santé publique.

M. MARC SOUGAVINSKI :

895 On y va?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

900 **M. MARC SOUGAVINSKI :**

905 Bonjour! Je suis Marc Sougavinski, directeur général du CSSS de la Montagne et je suis avec le docteur Drouin de la Santé publique de Montréal. On va se partager le temps, parce qu'on a les deux côtés de la même médaille finalement.

910 De vous présenter un peu le CSSS de la Montagne, c'est important de faire le tour juste en guise d'introduction parce que ça va orienter pas mal mon propos, de comprendre que la réforme de la santé a fusionné un certain nombre d'établissements en centres de santé et de services sociaux, dont la mission est un peu différente de celle qui était avant, toujours CLSC, hôpital ou autres, mais réellement d'assurer une véritable prise en charge du réseau de première ligne, de ce qu'on appelle aussi une approche populationnelle, donc un réseautage *at large* des différents participants et des différents partenaires de la santé.

915 Notre préoccupation n'est pas de servir les clients qui se pointent à notre porte comme telle, on doit les servir aussi, mais c'est de vraiment regarder l'optique de la santé dans une optique populationnelle de l'ensemble de la population.

920 Et dans ce sens-là, il y a comme un certain nombre de prérequis qui sont importants. Et celui qui nous concerne ici est réellement les liens qu'on doit faire entre les différents partenaires, non seulement du réseau de la santé mais aussi d'autres réseaux, que ce soit le réseau de

l'éducation, les villes, les arrondissements et ainsi de suite. On est donc dotés d'énormément de partenaires. Et c'est dans cette optique-là que ce dossier-là ou cette situation à la gare de triage nous interpelle particulièrement.

925 Quelques données pertinentes au CSSS de la Montagne qui viennent illustrer notre propos. Quand on regarde les différents groupes ou les différents territoires qui ont créé le CSSS de la Montagne, vous pouvez voir, par exemple, des données qui parlent beaucoup concernant les gens qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires.

930 Si vous le regardez par quartier, vous pouvez voir les différents quartiers qui couvrent l'ensemble d'un territoire, et c'est un des aspects intéressants de mettre les choses ensemble, on voit que les gens qui n'ont pas d'études secondaires dans le quartier de Parc-Extension ressort réellement comparativement aux autres.

935 Revenus moyens des particuliers par CLSC, c'est ça. Par quartier, vous voyez aussi que le secteur complètement à droite, celui de Parc-Extension, il y a énormément de variations entre les secteurs, mais on a des secteurs qui sont réellement désavantagés par rapport à d'autres.

940 Au niveau de l'immigration, le secteur de Parc-Extension, certains quartiers de Côte-des-Neiges, en général notre CSSS accueille beaucoup d'immigrants et de demandeurs de statut de réfugié et ainsi de suite. Encore une fois, la palme d'or revient dans ce secteur, dans celui de Parc-Extension.

945 Parmi les enfants de 6 à 11 ans, c'est un bon indicateur de défavorisation, ceux qui vivent sous le seuil de faibles revenus. Encore une fois, on voit les variations. On pourrait diviser Côte-des-Neiges en deux, il y a un secteur de Côte-des-Neiges qui cote très fort à cet indice-là puis un autre. Quand on amalgame, ça donne une certaine moyenne, mais le secteur de Parc-Extension cote encore.

950 Les nouveaux bébés de petits poids, c'est la même chose, on tend à aller vers le 4 %. On voit dans le secteur de Parc-Extension, on est encore au 6.6 % pour les nouveaux-nés de faible poids.

955 Tout ça pour finalement illustrer que nos enjeux au niveau de la santé de la population, on pourrait aller dans tous les sens, mais ce qui nous préoccupe dans une optique de santé populationnelle, je vous dirais que ça se trouve à deux niveaux. Le premier, il faut savoir qu'au CSSS de la Montagne, nous sommes un des territoires à Montréal qui est ciblé pour la quantité de véhicules qui circulent dans les différents secteurs amalgamés. Et les impacts sur la sécurité des piétons, entre autres, et sur la qualité de l'air sont considérables.

960 Le docteur Drouin va élaborer beaucoup là-dessus et ça rejoint des préoccupations qui

ont été mentionnées auparavant.

965 Alors, le deuxième facteur qui nous préoccupe, c'est une notion qu'on appelle d'enclavement social. C'est une notion importante et dont on parle peu souvent, en tout cas pas sur cette rubrique-là. Il existe dans la littérature scientifique de santé des populations un certain nombre d'études, et j'en ai mentionné quatre éléments ici.

970 La question de l'exclusion versus l'intégration sociale des groupes. Quand on a un projet d'urbanisme qui, un peu de façon pas planifiée, mais qui fait en sorte que différents groupes sociaux se retrouvent cloisonnés dans différents secteurs de la population, dans différents endroits géographiques, il y a des liens qui sont clairement établis avec la santé et la mortalité de la population.

975 La cohésion sociale. Le fait que les gens puissent voyager, se promener d'un secteur à l'autre, l'Organisation mondiale de la santé a documenté ça énormément.

980 Toute la question du statut social. Lorsque les gens ne se sentent pas partie prenante d'un projet, par exemple, ou d'une dimension, des effets directs sur la santé, sur la mortalité, il y a des études qui démontrent ça, sur l'incidence de problèmes cardiaques et autres maladies chroniques.

985 Aussi, toute la question qui consiste à encourager ou à faire attention lorsqu'on se retrouve dans un secteur avec des minorités ethniques très importantes et que de façon, encore là par inadvertance, on les isole de certaines façons dans la géographie ou dans la planification urbaine, des études particulièrement en Angleterre, The Acheson Report, qui encore une fois ont toutes une trame bien documentée de recommandations à cet effet-là.

990 Or, c'est quelque chose qui nous préoccupe. La circulation automobile, la question de l'enclavement social sont des choses qui sont assez importantes.

995 Ce qu'on recommande, c'est que le projet dans sa globalité évolue davantage en tenant compte de ces aspects importants de la santé des populations, que les impacts de la circulation dans le secteur soient étudiés. Certains ont proposé de faire d'autres études indépendantes. On pense qu'il y a encore du travail à faire dans ce domaine-là, effectivement.

1000 Il y a sûrement des mesures beaucoup plus drastiques à prendre que celles qui sont présentées à date, que ce soit regarder en profondeur les impacts sociaux et les opportunités d'amélioration, particulièrement ceux qui concernent le secteur de Parc-Extension.

Ça nous apparaît ici une opportunité qui risque d'être manquée de manière incroyable, ce n'est pas pour rien que je vous ai donné un certain nombre de données dans le secteur de Parc-Extension. Il y a lieu, là, de se poser des questions beaucoup plus approfondies sur quels

1005 liens on peut faire avec le secteur nord du projet et les liens qui peuvent avoir lieu avec les gens qui résident dans le secteur de Parc-Extension.

1010 Et aussi afin de réduire les impacts négatifs de l'exclusion sociale, de mettre sur pied un processus qui fait en sorte que les gens ne se sentent pas exclus de cette planification-là dans l'ensemble des secteurs évidemment d'Outremont, qui, j'en suis certain, vont participer beaucoup, et les secteurs connexes, par exemple, qui auraient le désir, et par le biais d'organismes qui représentent l'ensemble de ces gens-là, que ces gens-là puissent participer. Évidemment, le CSSS est prêt à appuyer l'ensemble de ces démarches-là. Merci.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Drouin.

M. LOUIS DROUIN :

1020 Ça me fait plaisir, au nom de la Direction de la santé publique de Montréal, de présenter notre point de vue sur le projet. C'est un point de vue qui est basé beaucoup sur des préoccupations du secteur que je dirige, soit le secteur environnement urbain et santé à la santé publique.

1025 Donc, on est un secteur qui regardons beaucoup les impacts environnementaux de tout projet urbain qui se développe à Montréal. Donc, on a plusieurs préoccupations tant pendant la construction. Les déplacements nous interpellent également, le bruit et le transport des matières dangereuses, les sols contaminés.

1030 Évidemment, ce chantier-là, lorsqu'on le regarde, qui supposément débute en 2008 jusqu'en 2020, c'est douze ans quand même de travaux, et évidemment on est préoccupés par les gens qui vivent autour de ce chantier. Donc, il y a évidemment pendant les travaux beaucoup de choses qu'il va falloir s'occuper, notamment en ce qui concerne le bruit et les poussières et les émanations de la machinerie lourde. Systématiquement, nous, c'est ce qu'on demande, c'est une
1035 bonne mesure des contaminants pendant les travaux.

Et un peu à l'exemple du projet Benny Farm à NDG, il faut absolument qu'il y ait quelqu'un en liaison entre la population et les responsables du chantier pour éviter tout désagrément pour les citoyens qui vont avoir à vivre ce chantier-là pendant plusieurs années.

1040 Et on pense que les travaux du chantier doivent débiter à 7 h pour se terminer à 7 h le soir, pour que les gens aient la quiétude durant la soirée et toute la nuit.

1045 Pendant les travaux du chantier, on n'insistera jamais assez pour qu'on mette en place les mesures de protection des piétons et cyclistes aux abords du chantier. On a souvent tendance malheureusement à indiquer aux automobilistes quel chemin suivre lorsqu'il y a des

1050 travaux, mais on oublie souvent les piétons et les cyclistes. Et malheureusement, il y a eu des accidents même mortels qui ont été en lien avec ça. Donc, il faut absolument de la signalisation et des corridors spécifiquement bien signalés pour les piétons et les cyclistes qui ont à circuler aux abords du chantier.

1055 Concernant les déplacements, je vous dépose à la commission un rapport que nous avons produit, qui est un rapport annuel du directeur de Santé publique, *Le transport urbain, une question de santé*, que nous avons publié en juin dernier et qui nous interpelle énormément.

1060 Le transport à Montréal est un enjeu de santé publique qui est majeur, que ce soit en termes de qualité de l'air. On a près de 1 540 décès prématurés par année qui sont reliés à la pollution atmosphérique, dont au moins la moitié qui sont associés aux émissions en lien avec les voitures ou tout ce qui est circulation.

1065 Près de 50 % des émissions à gaz à effet de serre à Montréal sont associées au transport. On compte cinq piétons blessés par jour, 1 500 par année, entre 50 et 70 décès. Et malheureusement, la dépendance à l'automobile augmente la probabilité d'obésité parce que les gens sont beaucoup plus sédentaires en utilisant leur moyen de locomotion. Donc, le rapport donne en détail ces impacts.

1070 Et j'ajouterais également que nous avons produit une cartographie des piétons, des cyclistes et des automobilistes, cartographie des transports ambulanciers. Et le secteur Parc-Extension est le deuxième secteur en importance en termes d'incidence de piétons, cyclistes et automobilistes blessés et transportés en ambulance. Et Outremont est le deuxième meilleur secteur après Westmount et Ville Mont-Royal.

1075 Pourquoi? Ça s'explique facilement. Outremont a pris quand même des mesures assez agressives pour faire ce qu'on appelle des mesures de ralentissement de la circulation, des mesures de *traffic calming* entre autres sur McEachran, Mont-Royal également et Westmount, ce qu'on a beaucoup moins développé dans les quartiers centraux de Montréal. La circulation du côté de Parc-Extension est très importante à cause des réseaux artériels qui sont présents.

1080 Donc, vis-à-vis ces constats, nous, on pense qu'un nouveau campus risque d'être un important générateur de déplacements. La façon de contrôler la circulation automobile, c'est, je dirais, de fermer le robinet sur l'offre de stationnement. Si vous n'avez pas de stationnement, les gens n'ont pas le choix, ils sont obligés d'utiliser un mode de transport en commun ou de transport actif.

1085 Actuellement, selon des données de l'Université de Montréal, on a près de 60 % d'étudiants qui utilisent le transport en commun ou la marche ou le vélo. Nous, on pense que minimalement, vu que nous avons affaire à une population jeune, en santé et que la part

1090 modale concernant les déplacements pour les étudiants doit être minimalement de 80 %, j'irais même jusqu'à 90 %, on ne voit pas pourquoi les étudiants n'utiliseraient pas davantage les infrastructures de transport actif et de transport en commun qui sont omniprésentes dans le secteur.

1095 Donc, en conséquence, on recommande de resserrer davantage l'offre de stationnement qui est dans le projet actuel. On devrait réduire davantage. On n'est pas des experts pour vous donner un chiffre exact, mais plus vous réduisez l'offre de stationnement, plus vous minimisez les déplacements en automobile dans le secteur Outremont et Parc-Extension. On doit évidemment optimiser l'offre de transport en commun, autobus, métro et train, et d'utiliser toutes les stratégies offertes par le programme Allégo.

1100 Je vous explique le programme Allégo. C'est un excellent programme qui a été développé par l'Agence métropolitaine du transport et qui s'applique pour les employeurs. Donc, c'est simple. L'hôpital Maisonneuve-Rosemont, entre autres, l'a mis en place. C'est que chaque employeur fait une enquête spécifique origine-destination, donc d'où viennent mes employés? D'où viennent mes étudiants? Donc, ils vont tous vers la même destination, soit l'hôpital ou l'université.

1105 En fonction des comportements, on peut facilement planifier pour les gens qui utilisent la voiture des alternatives pour favoriser ce qu'on appelle un chiffre modal vers les transports actifs et les transports en commun.

1110 Comme par exemple pour le programme Allégo, on pourrait offrir pour les employés de l'Université de Montréal un allègement pour la passe de métro. Comme à l'hôpital on a fait 30 % de moins pour favoriser le chiffre modal sur le transport en commun. On a planifié des navettes spécifiques, autobus, pour se rendre plus rapidement au site.

1115 On peut penser à l'expérience de l'Université de Sherbrooke qui offre pour leurs étudiants des navettes spéciales, en fonction de leur origine, vers la destination de l'université. Et qui plus est, je crois qu'on offre maintenant gratuitement le transport en commun pour les étudiants qui se rendent à l'Université de Sherbrooke. Donc, c'est un ensemble d'éléments qu'on peut effectuer.

1120 L'université pourrait aussi s'associer au Centre de gestion de déplacements de Côte-des-Neiges, qui est un organisme sans but lucratif qui planifie la gestion des déplacements en transport actif, notamment pour toute la clientèle d'Outremont. Parce que Outremont et Côte-des-Neiges, c'est un des principaux centres de destination à Montréal. Vous avez le centre-ville. 1125 Vous avez ensuite le secteur Côte-des-Neiges avec les HEC, l'Université de Montréal, l'École polytechnique, le Collège Jean-Brébeuf, l'Hôpital Sainte-Justine, l'Hôpital St.Mary's.

Donc, là, il y a une opportunité d'intégrer davantage le développement des

1130 infrastructures de transport actif pour la clientèle étudiante qui se rend dans toutes ces institutions-
là. Actuellement, il n'y a rien qui est intégré; tout est un peu anarchique, notamment pour le
transport actif.

1135 On favorise évidemment, c'est absolument essentiel, il faut absolument réaliser des
aménagement piétonniers et cyclistes conviviaux et sécuritaires. Je pense, entre autres
lorsqu'on regarde la cartographie des piétons blessés, on a des points noirs autour juste au coin
de l'avenue Beaumont et l'Acadie, beaucoup d'accidents, au coin de Rockland et Jean-Talon.
Donc, à tout point d'entrée vers le site où il y a de la circulation, il faut vraiment rendre ça
beaucoup plus sécuritaire par des aménagements.

1140 On recommande également d'améliorer la connectivité du réseau par un lien cyclable est-
ouest, d'améliorer l'accès piétonnier et cyclable au niveau du viaduc Rockland. Aux abords du
nouveau campus, il faut absolument limiter l'accroissement de la circulation automobile par des
aménagement physiques, réduire la vitesse des véhicules.

1145 Et ce que j'ajouterais, ce qui n'est pas ici dans notre mémoire, et on ne l'a pas vu
tellement dans les autres mémoires, c'est de faire un lien autobus entre la gare Canora et le métro
l'Acadie. Pourquoi? Parce qu'il faut regarder tous les nouveaux projets qui sont en train
d'émerger.

1150 Vous avez le train Deux-Montagnes qui arrête à Canora. Vous avez la nouvelle liaison
entre Terrebonne/Mascouche et l'est de Montréal qui va circuler via la ligne Deux-Montagnes pour
aller vers le centre-ville. Donc, vous avez quand même une bonne proportion soit de travailleurs
de l'université ou d'étudiants qui proviennent de ces pôles et qui pourraient facilement utiliser une
navette d'autobus pour se rendre plus rapidement au niveau campus par le biais de la gare
1155 Canora.

1160 Les autres préoccupations concernant les bruits ferroviaires, on est très sensibles par le
désagrément que la cour de triage cause actuellement auprès des résidents, notamment aux
abords de la rue Ducharme et d'Outremont. Et plus on va déménager rapidement la gare de
triage, mieux ça va être pour la qualité de vie de tous les gens qui vivent actuellement et qui
subissent depuis des années des niveaux de bruit qui sont nettement au-dessus des
recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

1165 Concernant le transport des matières dangereuses, parce qu'on fait affaire quand même à
une voie sur laquelle circulent beaucoup de matières dangereuses, il faut prévoir un plan de
mesures d'urgence, et de décontaminer les sols selon les règles de l'art et la Politique de
réhabilitation des sols contaminés du ministère de l'Environnement.

1170 Donc, en conclusion, on croit que le campus d'Outremont est une occasion idéale pour
concrétiser un développement urbain durable à l'heure de Kyoto, donc il faut réduire au maximum
le stationnement pour réduire les déplacements. Je pense que si on le réussit, on

pourrait donner l'exemple qu'on peut obtenir des gains sanitaires significatifs. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1175

Alors, merci, monsieur Drouin. Merci à vos deux organisations de se présenter ensemble montrant la belle collaboration que vous avez, la belle synergie que vous avez les uns avec les autres. Évidemment, c'est trompeur parce que c'est deux mémoires dans une seule présentation; donc, ça fait beaucoup de stock en même temps.

1180

Monsieur Sougavinski, il y avait des références que vous avez données tantôt et qui ne sont pas dans votre mémoire. Vous nous en laisserez copie de ces références-là, s'il vous plaît. Parce que vous touchez là un thème qui est tout à fait important, celui de l'enclavement et du désenclavement, des questions importantes.

1185

M. MARC SOUGAVINSKI :

Je vous ai laissé la présentation Power Point. Je me suis rendu compte en la disant que ce n'était pas la dernière version. Alors, je vais vous renvoyer la dernière version. Et les références y sont, et il y en a d'autres aussi.

1190

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

1195

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

Dans votre mémoire, vous parlez beaucoup de concertation. Pour le bien des gens qui sont ici, est-ce que vous pouvez nous en parler davantage? Comment vous voyez cette concertation, que vous considérez d'ailleurs, je pense, comme étant un processus continu pendant l'évolution du projet. Est-ce que vous pourriez nous en parler davantage?

1200

M. MARC SOUGAVINSKI :

Oui. Je pense que la concertation est essentielle pour deux raisons principales. D'abord, c'est un énorme projet dont on parle et je pense qu'il faut s'assurer qu'il y a une certaine participation sociale des gens concernés par le projet. On a vu dans les consultations, il y a toutes sortes de préoccupations et aussi toutes sortes de bonnes idées qui émanent de plein de gens. Il faut que ce soit un processus continu. Il ne faut pas que ça soit juste une consultation, on arrête et on revient dans cinq ans, je pense qu'il faut que ce soit un processus continu.

1205

1210

Je pense qu'il y a différents acteurs qui peuvent regarder ce projet-là avec des angles de prise et des lunettes complètement différentes. Docteur Drouin apporte le niveau de la santé

1215 publique. Moi, évidemment, je regarde les aspects sociosanitaires. D'autres sont plus
spécialisés en urbanisme, d'autres en développement social, intégration des communautés. Je
pense que d'autres, c'est le volet économique et d'autres, c'est des simples citoyens mais qui ont
des maudites bonnes idées. Et je pense qu'on peut apprendre de tous ces gens-là et je pense que
c'est en soit intéressant.

1220 Le deuxième aspect qui m'apparaît primordial, c'est tout ce qui concerne l'inclusion sociale
des différents acteurs. C'est une manière de dire peut-être que de participer au processus, ça
aussi, c'est quelque chose de sain, de naturel et de souhaitable. Et je pense qu'il y a là une
occasion d'aller chercher des gens pour quelque chose qui va les préoccuper pour je ne sais pas
1225 combien d'années, mais on peut parler de dizaines ou de centaines d'années dans un projet de
cette envergure-là.

Alors, que les gens qui ont de l'expertise soient autour de la table, et la structure, il peut y
en avoir de plusieurs sortes, mais que ce soit bien piloté, qu'il y ait une structure qui permet aussi
une communication régulière avec la population évidemment, mais qui vient rejoindre ces deux
1230 éléments.

Moi, la participation sociale ou le manque de – dans certains cas, je ne dis pas que c'est
le cas ici – mais c'est quelque chose que je trouve inquiétant, parce que c'est une dimension
qu'on oublie et qui a un impact direct sur l'état de santé des gens, santé au sens large, physique
1235 et mentale et sociale.

LE PRÉSIDENT :

1240 Et l'initiative, à ce moment-là, elle est prise par qui? Par la Ville ou par le promoteur ou...

M. MARC SOUGAVINSKI :

Je pense que la Ville a un rôle absolument important à jouer là-dedans. Et pour ce qui est
de la participation, je pense qu'il faut rejoindre le plus grand éventail possible de secteurs, les
1245 secteurs dits plus institutionnels, les secteurs plus communautaires et l'ensemble des gens qui
présentent une certaine expertise. En tout cas, il faut ratisser le plus large possible.

Maintenant, qui doit en assumer le leadership, je pense qu'on peut se poser un peu la
question. À mon avis, sans être un expert là-dedans, je pense que la Ville a un rôle important à
1250 jouer.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Dériger.

1255

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1260 Dans votre mémoire, vous précisez qu'il serait important qu'on élabore un plan de mesures d'urgence pour les matières dangereuses. J'aimerais comprendre un peu plus, en fait, ce que ça implique. Parce qu'actuellement, bon, on a quand même une voie ferrée qui est là; on a des résidants.

1265 L'arrivée du campus, qu'est-ce que ça va amener comme contraintes supplémentaires qu'il faudrait considérer, si jamais il y avait un campus qui venait s'installer à proximité des voies ferrées? Je ne sais pas si vous voyez un peu le sens. Parce que là, actuellement, vous parlez d'un plan, mais on manque un peu de...

M. LOUIS DROUIN :

1270 La responsabilité de l'élaboration du plan de mesures d'urgence est faite par le responsable du site, mais en lien avec les gens de la sécurité civile.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1275 Et d'incendie Montréal, j'imagine.

M. LOUIS DROUIN :

1280 De l'arrondissement ou de la Ville de Montréal. La question du transport ferroviaire de matières dangereuses est une question qui préoccupe actuellement le Comité de sécurité civile de la Ville de Montréal et nécessairement, vu que c'est un établissement public, institutionnel, qu'il y a quand même une concentration de gens qui vont vivre à proximité, il faut prévoir si jamais, si jamais, il y a toujours une probabilité puisqu'il y a un transport de matières dangereuses, il faut être prêts à faire face à toute situation qui pourrait devenir problématique.

1285 Donc, c'est une recommandation d'ordre général qu'on fait au promoteur, mais en lien avec évidemment les services de la Ville qui sont responsables de la sécurité civile.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1290 Très bien, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1295 Alors messieurs, ça a été un plaisir de vous rencontrer et merci beaucoup.

J'invite monsieur Daniel Mongelard, s'il vous plaît.

M. DANIEL MONGELARD :

1300

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1305

Bonjour.

M. DANIEL MONGELARD :

1310

Je suis un résidant d'Outremont. Puis l'idée, c'est de faire une requête de concertation et j'aimerais présenter aussi une alternative.

1315

La différence entre une concertation et une consultation, en fait, la concertation, selon moi, on devrait partir d'une page blanche. C'est-à-dire qu'en ce moment, on parle d'un concept déjà assez défini par la Ville et par l'Université de Montréal et, selon moi, ce qui devrait être fait, c'est de réunir autour d'une table des citoyens, des organismes qui vont s'asseoir pour définir un projet ensemble avec des objectifs; premièrement, évidemment, connaître les contraintes de chacun et les besoins, et essayer d'arriver à une solution qui soit acceptable, peut-être pas parfaite pour tous mais au moins acceptable.

1320

Par la suite du mémoire, je vais vous présenter surtout un exemple d'alternative auquel on pourrait arriver dans un processus de concertation. Ce n'est pas la solution mais ça propose peut-être des pistes de solution.

1325

J'ai assisté à plusieurs des rencontres et j'ai identifié les contraintes, je pense, principales. Je n'ai pas assisté à toutes les rencontres. Mais bon, il y a premièrement, je pense, le trafic, c'est un problème majeur pour les gens d'Outremont.

1330

Le parc qui est en forme de... le parc linéaire, je pense, ne fait pas du tout l'accord de tous étant donné qu'on a, comment dire, un parc avec 15 mètres à gauche, 15 mètres à droite des voitures qui passent continuellement, ce n'est peut-être pas un véritable parc.

1335

Il y a un terrain de soccer aussi, qui a été mentionné, qui est de taille compétitive.

La hauteur des bâtiments a été discutée aussi au niveau surtout de ceux qui sont près des résidences actuelles.

Au niveau de Parc-Extension, bon, j'ai l'impression qu'il y a eu des... les gens veulent une ouverture, mais ils ne veulent pas trop de gentrification. Donc, ça ne semble pas très clair. En tout cas, c'est clair qu'ils veulent une ouverture, mais ils ne veulent pas un impact trop négatif au niveau de l'augmentation du coût de loyer, etc. En gros, moi, c'est ce que j'ai compris.

1340

Ici, dans l'autre schéma sur la carte, j'ai identifié deux zones. La zone en mauve, c'est en fait la zone qui appartient à l'Université de Montréal, qu'elle a acquise. Et la zone en bleu clair, c'est une zone qui appartient à la Ville d'Outremont ou la Ville de Montréal, en fait. Mais le projet concerne les deux zones, en fait. C'était juste pour identifier un peu quelles sont les parties qui

1345

appartiennent à Outremont et les parties qui appartiennent à l'Université de Montréal.

1350

En fait, ce que je propose, c'est de placer un chemin qui longe la voie ferrée, Bates, donc connecter la rue Bates à la rue Beaubien et surtout de fermer les rues, de ne pas donner accès aux rues nord-sud d'Outremont au campus, autrement dit de les fermer pour éviter que les voitures évidemment déversent vers le campus. Je pense que vous avez entendu ça souvent.

1355

Ce que je propose aussi, c'est d'ouvrir un passage à niveau en dessous, sous le viaduc, sous le pont du viaduc pour permettre aux heures de pointe, parce qu'aux heures de pointe, en fait, ce qui se passe, c'est que le viaduc est extrêmement saturé, donc pour encourager les voitures de prendre la rue Bates pour aller rejoindre la rue Saint-Laurent, la rue Parc, la rue Saint-Urbain qui descendent au centre-ville, d'ouvrir ce passage à niveau là et d'encourager le trafic d'aller vers le centre-ville par un autre chemin que de passer par Outremont.

1360

En faisant ça, en fait, ce qu'on fait, c'est qu'on réduit la charge de trafic qui passe actuellement par Outremont. Le trafic, en fait, il vient surtout de la Métropolitaine, qui s'en va vers le centre-ville. Et en faisant ça aussi, ce qu'on fait, bien, en déchargeant Outremont de ce trafic-là, on permet l'accueil d'un nouveau type de trafic qui va être surtout un trafic d'étudiants. Même si on bloque les rues nord-sud, il va quand même avoir un certain trafic qui va arriver.

1365

Sur la prochaine acétate, ce que j'ai fait, j'ai placé au centre un grand parc. J'ai placé un parc comme centre du projet et, autour du parc, j'ai fait un secteur institutionnel et un secteur résidentiel. J'ai mis aussi un terrain de soccer dedans. J'ai placé le parc canin, le terrain de baseball et l'institutionnel aussi du côté du secteur Atlantic. Et la cour, j'ai une erreur ici, c'est la cour municipale que j'ai mise à la même place qui est dans le projet actuel.

1370

Les nouveaux développements qui seraient riverains aux bâtiments actuels, je garderais une hauteur réduite de trois étages ou de quatre étages maximum, pour ne pas justement se mettre un gros building dessus. Puis j'ai calculé en gros, le secteur résidentiel, si on garde le même type de trame urbaine que dans le secteur d'Outremont actuel, on pourrait rentrer... là, j'ai écrit 850, mais c'est une erreur, c'est 650 résidences. On parle avec 40 % de 3½, 40 % de 4½ et un 20 % de 5½. Donc, je pense que l'université demande 700 résidences, en gros, je pense qu'on n'est pas loin du chiffre. Puis il y a quand même une surface acceptable pour la construction de plusieurs pavillons universitaires.

1375

1380

Là, à titre d'exemple, ce que j'ai fait, j'ai essayé de recopier un peu le style de pavillon,

développement de pavillon. J'ai copié ce que l'université avait présenté, puis j'ai placé des pavillons similaires pour démontrer qu'il était possible d'aménager un nombre, je pense, adéquat d'édifices et de pavillons pour accueillir tout le développement que l'université a besoin.

1385 Évidemment, dans le secteur qui est plus près d'Outremont, je pense qu'on devrait garder les édifices d'une hauteur acceptable, c'est-à-dire d'une hauteur d'à peu près, je ne sais pas, moi, quatre étages institutionnels, quelque chose de... puis dans le secteur Atlantic, on pourrait monter de façon beaucoup plus importante les édifices parce que, dans ce coin-là, les édifices sont déjà assez hauts.

1390 J'ai aussi ajouté ou fait une ouverture en face de la rue Bates pour avoir une entrée accueillante. En fait, c'est une demande qu'on a entendue souvent des gens de Parc-Extension qui voudraient se sentir bienvenus, en fait, vers le campus. Ils ne veulent pas avoir un mur devant eux. Puis ce que je pense, c'est qu'on pourrait peut-être avoir une entrée ici qui connecte sur une grande promenade.

1395 Ici, je n'ai pas eu le temps de développer, mais il devrait avoir un lien qu'une voisine a qualifié de plutôt organique entre les deux, quelque chose qui fasse un lien. Ça peut être un beau grand pont piétonnier, quelque chose qui invite finalement l'entrée vers, pour pas que les gens se sentent intimidés de traverser comme j'ai entendu dire.

1400 En conclusion, moi, je pense qu'il y a plusieurs alternatives. Je pense qu'il y en a un paquet. Il y a plusieurs façons de faire ça. Par contre, la proposition actuelle de l'université ne rencontre pas du tout, je pense, les demandes qui ont été faites par les citoyens, les contraintes émises par les citoyens.

1405 Moi, je ne sais pas c'est quoi votre position, c'est quoi vos pouvoirs, mais si vous pouviez ordonner ou, je ne sais pas, proposer une concertation et choisir les membres qui devraient être là, parce que c'est sûr qu'une concertation, on ne peut pas faire ça à mille, mais choisir... il y a plusieurs personnes, qui ont présenté des mémoires ici, qui ont quand même des visions très intéressantes du projet. Puis si tout le monde pouvait s'asseoir ensemble, je pense qu'on pourrait arriver à quelque chose de beaucoup plus intéressant que ce qui a été proposé jusqu'à maintenant et qui répond beaucoup plus aux besoins actuels de tout le monde.

1415 Puis c'est ça, en gros.

LE PRÉSIDENT :

1420 Merci. Si je comprends bien, il me semble qu'il y a deux choses dans votre projet. D'une part, il n'y a pas plus de promenade est-ouest.

M. DANIEL MONGELARD :

Exact.

1425

LE PRÉSIDENT :

Là, vous faites disparaître cette chose-là...

1430

M. DANIEL MONGELARD :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1435

... au profit d'une promenade sud-nord ou nord-sud qui serait le prolongement de Wiseman.

M. DANIEL MONGELARD :

1440

Exact.

LE PRÉSIDENT :

1445

Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que vous suggérez que tout ce territoire à développer soit un territoire interdit à l'automobile.

M. DANIEL MONGELARD :

1450

Pas vraiment. En fait, le secteur résidentiel peut rentrer. Mais je proposerais, en fait, que l'entrée du secteur résidentiel se fasse par Beaubien, c'est-à-dire qu'il y ait des chemins. Parce que c'est sûr, le chemin développe des maisons, je pense. Dans un monde idéal, c'est sûr qu'on aimerait ça ne pas avoir de voiture.

LE PRÉSIDENT :

1455

Mais tout ce qui est le projet universitaire...

M. DANIEL MONGELARD :

1460

Ah! oui, exactement, il n'y a pas de voitures dedans.

LE PRÉSIDENT :

1465

Donc, vous, il n'y a aucune voiture.

M. DANIEL MONGELARD :

1470 Non. Puis peut-être des parkings souterrains, je ne sais pas. C'est une ébauche. Je n'ai pas voulu rentrer dans le détail. Je n'ai pas le temps. Déjà, j'ai mis deux fins de semaine là-dessus, c'est en masse pour...

LE PRÉSIDENT :

1475 Vous vous êtes soumis à un exercice de créativité intensif.

M. DANIEL MONGELARD :

C'est ça.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous êtes assez habile en dessin.

M. DANIEL MONGELARD :

1485 En dessin, oui. J'ai appris, j'ai appris.

LE PRÉSIDENT :

1490 C'est votre métier ou...?

M. DANIEL MONGELARD :

1495 Non, ce n'est pas mon métier. Je devais apprendre un logiciel justement et j'en ai profité pour... ça tombait bien, quoi.

LE PRÉSIDENT :

1500 Alors, vous avez joint l'utile à l'agréable!

M. DANIEL MONGELARD :

Exactement.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce que vous avez des collègues cher collègue? Oui, allez-y.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

1510

Vous parlez d'alternatives. Est-ce que pour vous, ce que vous nous présentez, c'est une alternative parmi d'autres ou si vous croyez que c'est une orientation qui devrait être prise? Est-ce que ça représente votre opinion?

1515

M. DANIEL MONGELARD :

Non, ce n'est pas une opinion. Je veux dire, je pense juste qu'il y a plusieurs... il y a peut-être des idées, il y a peut-être des pistes de solution dans ce que je propose, mais je ne pense vraiment pas que je tiens la solution. Je pense qu'il y en a tellement.

1520

Puis la solution, en fait, c'est l'aménagement qui serait acceptable pour tous, pas parfaite, mais du moins acceptable. C'est ça pour moi la solution. Ça, ce n'est qu'une idée, ce n'est qu'un... on peut tous s'amuser. Moi, je l'ai fait là, et tout le monde peut en faire un design, ce n'est pas dur.

1525

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

Donc, si je vous comprends bien, l'objectif de votre exercice, c'est surtout de mettre l'accent sur le processus de concertation dans le projet.

1530

M. DANIEL MONGELARD :

Exactement, c'est ça. Pour moi, c'est essentiel. Parce que là, on peut s'asseoir ici, discuter. Je ne sais pas comment ça va finir tout ça, mais ce qui serait la chose la plus dommage, c'est que ça finisse en queue de poisson finalement. Parce que je pense qu'il y a vraiment moyen de s'entendre. Il y a vraiment moyen d'arriver à une solution qui soit confortable pour tout le monde. Ce n'est pas difficile.

1535

Et là, on critique beaucoup le projet de l'université, mais on travaille très peu sur une solution réellement ensemble. Parce que j'ai beau présenter ça, il peut avoir cinquante personnes en arrière de moi qui vont en présenter une. On n'arrivera à rien ici. Ce qu'il faut, c'est s'asseoir ensemble et essayer d'arriver à quelque chose.

1540

Mais moi, ce qui m'épate, c'est que dans tout ce processus qu'on fait en ce moment, il n'y a pas un espace ou un moment dédié, je ne sais pas, une session ou deux à une concertation réelle. Ce qu'ils ont fait au départ, l'université, ce qu'ils appellent le comité de concertation, pour moi, ce n'est pas une concertation puisque les gens ont été invités et choisis par l'université. Ce n'est pas comme ça. Puis ils ne sont pas partis d'une page blanche, ils sont partis d'un projet complètement défini avec des dessins. Et donc, ils ont fait des changements mineurs. Ce n'est pas une concertation ça.

1545

1550

Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire là?

LE PRÉSIDENT :

1555

Oui.

M. DANIEL MONGELARD :

1560

Puis je veux dire, moi, je suis pour ce projet. Là, j'ai critiqué beaucoup, mais je suis pour ce projet.

LE PRÉSIDENT :

1565

C'est-à-dire que vous êtes moins dans la critique que dans la créativité pour l'instant.

M. DANIEL MONGELARD :

1570

Oui, c'est ça, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1575

Vous êtes dans la critique, dans la mesure où vous estimez que l'université n'a pas pris le bon processus pour parvenir à...

M. DANIEL MONGELARD :

1580

Je ne sais pas si c'est eux ou c'est tout simplement l'habitude au niveau des façons de faire. Je veux dire, moi, je pense déjà présenter juste une alternative, c'est déjà une grosse erreur. Pour développer... c'est presque s'il n'y a pas la pépinière pour creuser le trou au bon endroit déjà en place, tellement c'est trop développé.

1585

Pour moi, pourquoi aller dans un tel détail de développement, alors qu'il aurait été nettement préférable de développer trois alternatives et les présenter et on aurait pu en discuter. Moi, il me semble, je ne sais pas, on peut... en tout cas, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1590

C'est votre idée et vous la partagez.

M. DANIEL MONGELARD :

C'est ça.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est très bien. Merci, monsieur.

1600 **M. DANIEL MONGELARD :**

Il n'y a pas de quoi.

LE PRÉSIDENT :

1605 Donc, pause santé de quinze minutes. On revient donc dans quinze minutes pour les quatre autres mémoires: monsieur Corbeil, madame Hernandez, le Groupe en aménagement de Parc-Extension et Marie-Christine Saint-Onge.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1610

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1615 Alors, j'invite monsieur Jean-Marc Corbeil, s'il vous plaît.

M. JEAN-MARC CORBEIL :

Bonsoir.

1620

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Corbeil.

1625 **M. JEAN-MARC CORBEIL :**

Ce que je vais vous présenter ce soir, c'est fort rapide. Donc, c'est un problème ou, enfin, un cas particulier du développement de la cour de triage.

1630 On a discuté, enfin les gens ont semblé interpellé par l'idée de construire ou d'avoir un aménagement pour le soccer donc dans le cadre du projet de la cour de triage. Et évidemment, la question est importante, puisque le soccer c'est un sport qui connaît un développement fulgurant au Québec et partout en Amérique du Nord, sport importé mais qui fait partie de nos moeurs.

1635 Ici, à Outremont, pour 23 000 de population, il y a 700 joueurs déjà d'inscrits, si vous voulez, pour l'année au soccer récréatif, plus 300 joueurs ou à peu près, peut-être pas tout à

fait, mais au moins 200 au soccer intercity, ce qui fait qu'il y a pratiquement 1 000 personnes qui jouent si on compte les adultes, et comprenant aussi que la population hassidique n'y joue pas. Donc, vous voyez que la proportion est importante.

1640

Donc, on voit ici la carte aérienne d'Outremont et les deux campus universitaires. Ici, on voit le campus de la montagne; ici, celui de la cour de triage. Et on voit ici le fameux terrain de soccer qui était projeté, ce dont on a discuté dans le cadre du développement de la cour de triage.

1645

Outremont possède actuellement un seul terrain, que vous voyez ici, qui n'est pas réglementaire et il y a un terrain également existant au Cepsum, donc le stade de l'Université de Montréal.

1650

Le terrain qui était projeté, donc hypothétique, dans le cadre du développement de la cour de triage, selon ce que l'on a pu apprendre n'aurait pas eu les dimensions réglementaires pour satisfaire, disons, le soccer de haut calibre ou répondre aux demandes de toutes les catégories de tous les niveaux de jeu.

1655

Et évidemment, l'Université de Montréal voudrait peut-être partager de nouvelles installations étant donné qu'il y a beaucoup d'étudiants. Donc, il y a 25 000 étudiants, si je ne m'abuse, à l'Université de Montréal, dont plusieurs sont étrangers et qui jouent au soccer. Donc, on se retrouve à Outremont avec une population de joueurs qui est fort importante.

1660

Alors, moi, j'estime, après avoir discuté avec de nombreux parents donc de joueurs à tous les niveaux, les instances politiques, le comité provisoire pour restructurer le soccer à Outremont, que le réservoir Bellingham, donc le terrain que vous voyez ici, qui est très grand, donc qui a à peu près la taille de trois terrains réglementaires de soccer, constitue la solution.

1665

Monsieur Décarie, qui est urbaniste, lors d'une des audiences a aussi mentionné l'affaire. Donc, il avait retenu cette hypothèse. Et aussi, retenons que c'est à côté de la station de métro Édouard-Montpetit. On voit ici, en rouge, les stations de métro, donc Outremont, l'Acadie, Édouard-Montpetit.

1670

Donc, le réservoir Bellingham constitue en quelque sorte la solution qui est potentiellement plus intéressante pour développer une telle installation en collaboration avec l'Université de Montréal, plutôt que de développer dans la cuvette près des liens routiers, près du chemin de fer, enfin dans un endroit qui peut certainement être amélioré, on l'a vu par le projet, mais qui n'aura jamais la qualité, si vous voulez, voulue ou, en tout cas, plus difficilement que le réservoir Bellingham proposé, solution qui devrait être retenue.

1675

Évidemment, je sais qu'on n'est pas exactement dans le cadre de la cour de triage, mais il reste que c'est un problème commun entre l'université et l'arrondissement Outremont. Donc, alors que plusieurs personnes ont proposé l'établissement d'un terrain dans la cour de

1680 triage, il y a quand même un certain nombre de gens, dont je fais partie, qui ne pensent pas que ce soit la solution à privilégier, peut-être si jamais c'était absolument impossible de réaliser le projet Bellingham.

1685 D'autre part, la cour de triage peut quand même apporter un certain nombre de solutions à long terme aux problèmes communautaires, donc l'établissement d'un pôle communautaire qui a été proposé. Donc, on voit le pôle communautaire, bon, il y a déjà le Centre communautaire intergénérationnel dans lequel nous sommes, le terrain de baseball et le parc canin. Donc, il y a des espaces verts ici qui peuvent aussi servir, donc, par exemple de jardin communautaire.

1690 Et ce qui serait intéressant, ce serait de ne pas sacrifier l'îlot R-1, selon le plan, l'îlot R-1 qui est juste à l'est, si vous voulez, de la bâtisse ici, donc de ne pas le sacrifier pour construire une résidence, mais de conserver l'îlot intact pour pouvoir éventuellement construire à long terme un complexe de soccer intérieur qui desservirait l'ensemble des populations environnantes, c'est-à-dire la population d'Outremont, de l'Université de Montréal, de Parc-Extension, possiblement de Rosemont, de Ville Mont-Royal, qui pourrait être une installation qui compléterait le fameux 1695 centre communautaire ici, qui a coûté quand même beaucoup d'argent et qui serait rentabilisé évidemment. Donc, la fréquentation, il y aurait une synergie entre deux installations complémentaires.

1700 On comprend évidemment que notre climat justifie ce genre d'installation, puisqu'il y en a de plus en plus qui se construisent un peu partout sur l'île de Montréal et à l'extérieur. Donc, il serait malheureux de sacrifier juste une petite partie de l'îlot, ici au nord, donc ce qu'on appelle l'îlot R-1, pour construire une résidence, alors qu'on pourrait conserver pendant un certain temps le terrain intact et éventuellement ériger une structure de soccer intérieur qui répondrait aux 1705 besoins récréatifs des écoles, de l'université et de nombreux autres participants.

Donc, voilà, c'est tout. Il n'y a pas lieu d'aller plus loin dans ma présentation.

LE PRÉSIDENT :

1710 Donc, si je vous comprends bien, vous pensez que l'établissement d'un terrain de soccer aux normes serait préférable à l'étang Bellingham et vous souhaitez aussi que l'îlot R-1 soit affecté pour le soccer intérieur.

M. JEAN-MARC CORBEIL :

1715 C'est exactement ça.

LE PRÉSIDENT :

1720 Est-ce que vous représentez une opinion personnelle ou s'il y a du monde que vous

représentez, une institution ou un groupement?

M. JEAN-MARC CORBEIL :

1725 En fait, il y a des gens sur le comité provisoire consultatif, qui est un comité qui permet de structurer le soccer à Outremont, qui m'a demandé de me pencher sur la question, d'une part. Donc, il y a deux membres de ce comité-là qui m'ont demandé de me pencher sur la question.

1730 D'autre part, je le fais en mon nom personnel, mais j'ai également interrogé une multitude de parents, mais vraiment beaucoup, plus d'une centaine, à savoir comment ils voyaient le développement de leurs loisirs. Évidemment, le réservoir Bellingham est un lieu drôlement plus spirituel – entre guillemets si vous voulez – puisqu'il est à flanc de montagne, qu'un terrain de soccer sur le bord de la *track*, si vous me passez l'expression.

1735 Donc, les gens, lorsqu'on leur en parle, veulent regrouper leurs installations alentour du Cepsum où il y a déjà une structure d'accueil. On peut organiser des tournois où la synergie est bien meilleure que dans un coin où il n'y a rien de développé. Par contre, le coin en bas peut permettre, lui, de développer des structures intérieures différentes, qu'on ne peut pas développer à flanc de montagne pour des questions architecturales évidemment.

1740 Donc, lorsque vous me demandez si je représente des gens, oui, au sens où j'ai interrogé et on a discuté de nombreuses personnes dans plusieurs équipes, plusieurs groupes, surtout au niveau du soccer intercity dois-je préciser.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1750 Juste peut-être une petite précision. Pour l'emplacement du soccer intérieur que vous proposez, je pense que, actuellement, il y avait des jardins communautaires qui étaient prévus à cet endroit-là. Est-ce que vous avez pensé à une relocalisation possible?

1755 **M. JEAN-MARC CORBEIL :**

1760 Oui. Écoutez, les jardins communautaires peuvent être relocalisés facilement sur l'allée, si on continue avec le schéma de l'allée, parce que c'est à peu près de la même taille. Donc, il pourrait même en avoir plus. Évidemment, également, on sait que le projet va être progressif; donc, tout ne sera pas construit en un jour. Mais je pense qu'il y a pas mal de terre agricole possible dans le secteur en ce moment. En fait, je vous dirais qu'une fois décontaminé, le

secteur est vert, et puis on ne peut que le faire grisonner, si vous voulez, en construisant du béton.

1765 Donc, des endroits pour faire du jardin communautaire, il y en a. Puis une partie de la promenade peut simplement servir. Ça peut être des jardins potagers; ça peut être pour des fleurs. Je pense que les gens doivent justement s'emparer littéralement de l'allée plutôt que de la laisser se faire planifier par des gens qui vont trouver toutes sortes d'utilisations mais pas nécessairement celle que les gens désirent.

1770

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

1775

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Corbeil.

Madame Christine Hernandez, s'il vous plaît.

1780

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

Bonsoir.

1785

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

1790

Je suis accompagnée de Stéphane Goyette.

LE PRÉSIDENT :

1795

Bonsoir, monsieur Goyette.

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

1800

Et nous sommes là à titre de simples citoyens pour vous présenter notre mémoire intitulé *Un chèque en blanc pour un projet plein d'angles morts*. C'est un mémoire plus global sur l'ensemble du projet. On est restés à un niveau assez macro avec un certain nombre de propositions plus spécifiques.

1805 On vient de vous remettre le texte aujourd'hui, je ne sais pas si vous l'avez entre les mains.
On vous remercie pour les délais que vous nous avez accordés suite à notre requête en raison des délais très, très courts entre la fin des ateliers et ces journées de présentation de mémoire.

1810 Notre mémoire en tout comporte vingt-cinq représentations argumentées sur une trentaine de pages. Alors, on a vingt minutes pour essayer de passer au travers de ça. On a fait un certain nombre de choix sur des points principaux.

1815 C'est un exercice citoyen que nous avons fait avec un grand nombre de personnes. Nous avons participé aux portes ouvertes, aux séances d'information, à certains des ateliers. Nous avons énormément lu, posé des questions, demandé à ce que des documents supplémentaires soient présentés. Et l'angle d'approche que nous retenons aujourd'hui, c'est un angle d'approche de défense des intérêts des résidents d'Outremont avec cependant une sensibilité, une solidarité avec les préoccupations des territoires limitrophes.

1820 Nous avons beaucoup mobilisé par Internet et par courriel et largement diffusé ce mémoire qui a circulé probablement auprès d'une centaine de citoyens déjà depuis neuf jours. Et nous avons récolté, jusqu'à la minute où j'ai quitté ma résidence vers 19 h, nous avons plus de 120 appuis reçus de citoyens. On vous a distribué la liste des citoyens qui ont appuyé ce document-là.

1825 Je vais passer tout de suite la parole à Stéphane Goyette qui va faire la première partie.

M. STÉPHANE GOYETTE :

1830 Oui, merci. Ce qu'on réalise, on a devant nous un projet, on fait toujours référence en fait à un projet d'envergure de 200 000 mètres carrés, si je ne m'abuse. En fait, si on calcule bien, au niveau de la superficie construite, on parle bien finalement de plus de 420 000 mètres carrés de superficie construite. On parle d'un projet d'une envergure exceptionnelle pour la Ville de Montréal et évidemment pour l'Université de Montréal qui, selon leurs propres dires, y joue son avenir à long terme.

1835 Je dois aussi admettre, et je pense que ça a été partagé par un grand nombre de citoyens qu'on a consultés, c'est un projet qui est attendu depuis très longtemps par la population d'Outremont aussi, mais avec certaines préoccupations, certaines inquiétudes. On se rappelle qu'il y a déjà eu deux projets dans le passé qui, tous deux, ont été défaits par voie référendaire.

1840 Pour l'arrondissement d'Outremont, on parle d'une, on ne se le cache pas, évidemment d'une revitalisation importante d'une zone industrielle, une plaie littéralement dans le paysage urbain non seulement de l'arrondissement d'Outremont mais des arrondissements limitrophes. On parle d'un secteur qui est au coeur d'un secteur résidentiel essentiellement et on le voit, par

1845 l'intérêt auquel porte l'Université de Montréal, c'est un espace qui est revendiqué, c'est le dernier espace libre important de son territoire de l'arrondissement d'Outremont et à proximité de l'université.

1850 On parle d'un projet excessivement important dans la mesure où on parle d'ajouter 2 500 nouveaux résidants, ce qui ajouterait 10 % de la population actuelle d'Outremont et en comptant donc les usagers de l'université, 10 000 usagers qui représentent à peu près 50 % de la population d'Outremont de 23 000 personnes. Et on parle d'un projet qui s'étalera sur de 15 à 20 ans. Donc, un projet qui modifiera non seulement le cours de la vie des citoyens à court terme, mais à long terme sur une très longue période.

1855 Évidemment, ce qu'on remarque, c'est que c'est un projet qui est bien ficelé, on doit l'admettre, dans l'ensemble, un projet qui a tous les atours pour être séduisant, qui est présenté par l'université comme une alternative d'avenir cohérente avec les besoins de la Ville d'Outremont, de l'arrondissement d'Outremont, une société du savoir, etc., donc pavé d'un paquet de belles intentions et un ensemble d'énoncés aussi qui sont... en fait, personne est contre la vertu, des nombreuses études aussi au niveau de la circulation, bruit, infrastructures. On a l'impression d'un projet qui a été travaillé de manière mûrie et détaillée.

1865 Mais quand on gratte le vernis, on s'aperçoit que les seules études qui sont disponibles ont été payées, financées, commandées par le promoteur lui-même, et une quantité importante d'études, selon nous, nécessaires n'existent tout simplement pas, et surtout des études indépendantes. Et on trouve qu'il y a une certaine complicité entre les parties prenantes au projet d'aménagement entre l'Université de Montréal, la Ville de Montréal, l'arrondissement qui, on n'est pas sûr, qui sert exactement les intérêts des citoyens.

1870 Ce qu'on va réaliser à l'issue de cette consultation, c'est qu'il va avoir donc de nouveaux zonages qui vont transformer un terrain qui est présentement en friche industrielle, acquis à faible coût, en véritable mine d'or, un projet donc qui va être... l'université pourrait à terme revendre les terrains, rezoner, rien de l'empêcherait, après les avoir décontaminés grâce à une subvention publique, donc de nos poches, de 30 M\$ et en faisant potentiellement une belle plus value, et pourquoi pas se transformer en spéculateur immobilier.

1880 Ce qui est important aussi et ce qui m'amène à la première recommandation de notre mémoire que vous retrouverez à la page 10 du document, c'est que les citoyens vont perdre sur ce terrain-là leur pouvoir référendaire pour les vingt prochaines années.

1885 À cet effet, la Charte de la Ville lui permet de classer des projets qui sont considérés grands équipements institutionnels ou collectifs pour les soustraire à la possibilité pour les citoyens de tenir un registre, alors qu'on sait que 47 % de ce terrain-là ne relève pas de l'Université de Montréal.

Alors, on se pose la question pourquoi on a besoin d'interpréter comme un tout

1890 l'ensemble de ce projet-là et de sorte pour permettre à la Ville de classifier le terrain selon la définition qui, par ailleurs, est extrêmement floue au niveau de la Charte de la Ville de Montréal, pour déterminer, pour définir ce qu'est un équipement institutionnel ou collectif.

1895 Donc, la recommandation, il y en a trois, la première, en fait les deux premières recommandations : que la Charte de la Ville de Montréal soit révisée afin de définir précisément les paramètres qui permettent de classifier un projet comme grand équipement collectif ou institutionnel. On aimerait beaucoup de précision.

1900 Et je pense qu'il est encore plus facile à court terme sans modifier la Charte que la Ville de Montréal reconsidère sa classification globale du projet comme un grand équipement institutionnel afin de laisser aux citoyens le recours au processus référendaire.

1905 Actuellement, je ne voudrais pas minimiser l'impact de votre mandat, mais vous n'avez qu'un pouvoir de recommandation. La Ville, à partir de vos recommandations, peut faire ce qu'elle veut de ces recommandations-là. Et les citoyens, il ne leur reste que le pouvoir d'élire ou de défaire des candidats aux élections suivantes et c'est tout.

1910 Et je rappelle qu'il y a eu deux projets précédents dans le passé de ces projets-là. Chaque fois ils ont été défaits et la voix citoyenne s'est fait entendre. Et vous avez un paquet de gens qui participent à vos soirées, des gens qui en grand nombre ont participé aux ateliers d'information, beaucoup de citoyens préoccupés et je pense que ça serait très inquiétant que ces gens-là perdent ce droit-là de s'exprimer autrement que d'assister, d'informer, de donner une opinion, mais aussi de pouvoir donner une voix à un droit de veto à ce projet-là. Et je pense que c'est un aspect important.

1915 L'autre aspect est que, à l'issue de la consultation, les citoyens pourraient hériter d'un parc d'entreprises en lieu et place d'une université. On ne le sait pas, en fait. Puis selon nous, donc pour éviter une telle dérive du projet, pour s'assurer que l'université qui a plein de belles intentions, on veut s'assurer que tout ça soit enchâssé et devienne des obligations. Donc, tous les principes qu'évoque l'université, pour lesquels dans l'ensemble nous sommes relativement d'accord, nous souhaiterions que ça devienne des obligations.

1920 Donc, Christine, je te laisse suivre.

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

1925 Je vais rajouter un petit bout à ce que Stéphane vient de dire sur l'aspect Plan d'urbanisme et Règlement de zonage, puisque c'est les deux documents qui sont sujets à la consultation actuellement.

L'autre recommandation consisterait à demander à ce que l'arrondissement d'Outremont

1930 révisé son règlement de zonage pour dissocier l'usage *établissements d'enseignement et de santé, centres de recherche*, tel qu'il est présenté actuellement, en deux usages distincts *établissements d'enseignement et établissements de santé et centres de recherche*;

– et qu'on assigne un minimum de 50 % du projet à l'usage exclusif *enseignement*;

1935 – et qu'on accorde aussi les zonages au fur et à mesure que les usages se précisent dans le temps et non pas d'un bloc pour les vingt ans à venir, puisque parmi les angles morts que l'on a vus, eh bien, on a vu notamment que la programmation des équipements par l'Université de Montréal n'est absolument pas faite.

1940 Donc, on est en train effectivement de présupposer, on attribue des zonages sur quelque chose qui est inconnu. Donc, on se demande un peu pourquoi on fait ça tout de suite.

1945 L'Université de Montréal effectivement a présenté un ensemble de principes et notre mémoire d'ailleurs s'articule autour de ces principes-là. On les a repris l'un après l'autre et on a essayé de les mettre à l'épreuve de ce qu'on a entendu pendant les consultations.

1950 Alors, le premier principe, c'était: un projet urbain exemplaire? Donc, on met un point d'interrogation à chaque fois. Bien, pour nous, pour qu'il soit exemplaire ce projet, bien, il va falloir clarifier un certain nombre d'engagements, en fait en prendre des engagements, notamment en termes de responsabilité sociale.

1955 Il va falloir démontrer la viabilité économique du projet, ce qui n'a pas été fait du tout. Ça fait partie des études préliminaires qu'on aurait pu s'attendre à voir, notamment un plan d'affaires. Et puis il va falloir que les intentions vertes de construction, notamment avec cette certification LEED, deviennent des obligations. Et là, à ce moment-là, on a des chances qu'il devienne un peu plus exemplaire.

1960 Et la recommandation, eh bien, c'est effectivement que l'université nous produise un plan d'affaires et que l'arrondissement d'Outremont modifie son projet de Règlement de zonage en précisant que l'ensemble des bâtiments doit obtenir une certification LEED.

1965 De même, on nous présente un ensemble urbain qui se veut convivial et, tel qu'il est décrit dans les intentions de l'université, bien, normalement on devrait désenclaver. Nous, on fait le constat inverse. On trouve qu'il y a plutôt un double enclavement qui est renforcé, effectivement un enclavement de l'université en tant que telle et puis un enclavement du secteur Parc-Extension.

1970 On trouve que la voie ferrée a un rôle de clôture sociale. Un peu à l'instar de la clôture qui sépare Ville Mont-Royal de Parc-Extension, on a l'impression qu'on s'en met une nouvelle entre Outremont et Parc-Extension.

1975 On trouve que la promenade qui nous est présentée comme une belle promenade verte, bien, pour nous, on trouve qu'elle a un peu plus une allure d'une rambla cubaine, donc une espèce de grand axe communiste, et qui n'a rien des ramblas latines qui sont des espaces de vie. Là, on voit beaucoup plus un anneau de circulation et un anneau qui fait un écran au bruit. Et c'est écrit en tant que tel d'ailleurs dans les documents de l'université.

1980 Et puis on est un petit embêtés quand on voit qu'on nous parle de sentiment de sécurité, notamment dans le Règlement de zonage de l'arrondissement, au lieu de conditions sécuritaires. Donc, on a l'impression qu'on essaie de tromper notamment les piétons et les cyclistes: «Allez-y, c'est sécuritaire», mais ça ne l'est pas. Donc, ça, c'est un élément qu'on trouve très préoccupant.

1985 Les recommandations qui en découlent, il y a une argumentation dans notre document à travers laquelle on ne peut pas passer, notamment c'est un désenclavement, et là on est très en faveur que l'université avec le Canadien Pacifique étudient le fait d'aménager des traverses piétonnes à niveau sur toute la longueur de la voie ferrée, un peu comme ça se fait dans le Vieux-Montréal, et non pas qu'il y ait juste un investissement de 5 à 6.2 M\$ pour la traverse surélevée à partir du métro Acadie.

1990 Un cadre bâti de qualité? Bien, écoutez, on a un problème avec les hauteurs, très clairement. Donc, on fait une recommandation dans ce sens-là, que l'arrondissement révise également son règlement de zonage et qu'on soit plus conforme justement aux hauteurs des bâtiments avoisinants, donc trois-quatre étages pour le résidentiel, quatre à six pour les bâtiments institutionnels. On n'a eu aucune justification d'avoir augmenté les hauteurs de façon aussi drastique.

2000 Un milieu social équilibré? Bien, nous, on pense que, en fait, il y a plutôt une intention de préservation d'une homogénéité sociale d'Outremont. On ne trouve pas du tout que le projet, ni par son ouverture sur les autres secteurs ni par ce qu'il va créer d'un point de vue immobilier, on ne pense pas du tout qu'on va équilibrer le milieu social. Et d'autant les intentions en matière de logement abordable, un logement qui est abordable n'est pas un logement social. On pense qu'elles vont avoir un effet coup d'épée dans l'eau.

2005 Donc, notre recommandation, c'est que d'abord il y ait une étude des besoins en logements qui soit faite par l'arrondissement et avec une attention particulière au rétablissement d'une proportion de logements abordables et sociaux sur le territoire, et surtout que l'arrondissement ne cède pas les espaces résidentiels à des promoteurs privés, mais qu'il les conserve ou à défaut qu'il les transfère à des propriétés collectives, coopératives ou OSBL. Parce qu'effectivement, l'obligation d'avoir du logement abordable tombe lorsque la propriété du résidentiel va dans le secteur privé. Elle ne peut s'imposer qu'à une ville ou à un arrondissement.

2015 Des services répondant aux besoins de la collectivité? Bien, là, c'est pareil, on trouve qu'il nous manque un grand nombre d'études là-dessus, notamment l'Université de Montréal qui n'a pas encore fait son étude, qui n'a pas effectivement regardé déjà la croissance de ses besoins d'espace, ce qui est à la base. On n'a vu aucune argumentation sur pourquoi l'université, qui ne repère que 40 000 mètres carrés d'espace supplémentaire, va finalement s'en octroyer 170 000. Il y a un trou très inquiétant. Et surtout quand on regarde les effets de la démographie dans les années à venir et les nouvelles tendances en enseignement. Ça, ça manque terriblement d'argumentation de la part de l'université.

2020 Puis du côté de l'arrondissement d'Outremont aussi, on aimerait bien qu'il y ait rapidement un processus consultatif qui s'enclenche sur les besoins et les attentes en termes d'équipements de loisirs, sportifs, culturels, sociaux et surtout une étude d'impact sur l'ensemble des équipements de l'arrondissement avec l'accroissement de la population qui s'en vient.

2025 Des nuisances minimisées? Bien, là, c'est peut-être un énorme bout, mais tout ce que l'on constate, nous, c'est que les études de circulation sont restrictives. Ça a été longuement abordé par tout un tas d'autres mémoires. On a clairement besoin d'études indépendantes et exhaustives avec des méthodologies plus rigoureuses, et on espère aussi voir des résultats un peu moins surprenants.

2030 La rue Outremont, son usage a un conflit évident entre les piétons, les enfants, les familles et la circulation automobile. Et puis on est convaincus qu'il y a un effet de cuvette de circulation qui compromet largement la fonction de la promenade verte. Et surtout, il y a un stationnement généreux, rappelons-le, de 2 400 cases et non pas de 1 000 cases, comme ça nous a été dit par l'Université de Montréal.

2035 Donc, là, on s'attend à avoir des études de circulation indépendantes, basées sur des données actualisées, étendues à l'ensemble du territoire, qui mesurent l'impact à la journée longue, ainsi que les effets combinés avec le projet de l'hôpital Sainte-Justine, avec le trafic de transit et la croissance de la part modale de l'automobile.

2040 Et également, l'autre recommandation très importante, eh bien, c'est que si on veut faire un campus piétons-cyclistes orienté sur les transports actifs et alternatifs, bien, on rejoint tout à fait les propos de la DSP tout à l'heure, eh bien, la première chose à faire, c'est de barrer les accès et diminuer les stationnements. Donc, nous, on pense qu'il ne faut surtout pas favoriser l'entrée dans le campus par les rues résidentielles d'Outremont et qu'il faut vraiment prolonger les rues d'Outremont uniquement pour les accès piétons et cyclistes.

2045 Une mise en oeuvre responsable? Là, il va falloir effectivement que toutes les phases de travaux nous soient planifiées, ce qui n'est pas le cas. Et nous, on aimerait notamment que

les grands terrains qui vont être dégagés après décontamination notamment soient des jardins communautaires, d'agriculture urbaine, etc., et surtout que ça ne soit pas des stationnements.

2055

Et un grand questionnement, en conclusion, c'est pourquoi avoir mené cette consultation maintenant, sachant qu'il nous manque autant d'information pour évaluer vraiment le projet?

2060

Et pourtant, on reconnaît qu'il y a un réel intérêt de l'acquisition de la cour de triage par l'Université de Montréal, mais il va vraiment falloir que les intentions d'aménagement, selon les derniers standards notamment en matière d'urbanisme vert et socialement responsable, soient des obligations. Et ça, on a l'impression qu'on est actuellement dans les vœux pieux et qu'on va perdre dès que la consultation sera finie. Mais là, effectivement, on aura donné un chèque en blanc et le projet deviendra ce qu'il deviendra sur les vingt ans sans aucune intervention citoyenne possible.

2065

LE PRÉSIDENT :

2070

Merci. C'est un exercice de présentation rapide et de lecture rapide de notre côté, c'est réciproque. Alors, évidemment, c'est un mémoire très considérable que vous avez.

2075

Je voudrais juste vérifier avec vous, monsieur Goyette, la première affirmation à propos du 420 000 mètres carrés de superficie. J'essayais de voir mes notes des premiers soirs, mais j'ai de la misère à me relire. Est-ce qu'on parle de terrain ou si vous parlez de surface construite? Comme par exemple quand on parle de 175 000 mètres carrés, ce n'est pas 75 000 mètres occupés sur le terrain, mais c'est réparti sur huit étages, le calcul.

M. STÉPHANE GOYETTE :

2080

Je vais laisser madame Hernandez, c'est elle qui a fait le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

2085

Très bien, oui, c'est correct.

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

2090

Mais vous faites la question et vous donnez la réponse dedans. Effectivement, lorsqu'on ressort le chiffre de 420 000 mètres carrés, c'est parce qu'on parle de superficie construite et non plus de terrain. Puis c'est important d'apporter ce chiffre-là pour qu'on réalise bien l'ampleur réelle du projet.

M. STÉPHANE GOYETTE :

2095 C'est le tableau qu'on a fait à la page 12.

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

2100 Qui n'est qu'une extrapolation du tableau de l'Université de Montréal, auquel on a rajouté quelques pourcentages et calculs.

LE PRÉSIDENT :

2105 Ça va. Donc, on se comprend bien à ce niveau-là. J'ai noté beaucoup de choses, là, mais je ne veux pas non plus qu'on allonge trop.

2110 La recommandation 13, à la page 17, quand vous parlez d'aménager des voies piétonnes au niveau de toute la longueur de la voie ferrée en vous référant à l'expérience du Vieux-Port de Montréal, il m'a semblé dans la discussion qu'on avait beaucoup évoqué les questions de sécurité parce qu'il y a là quatre voies ferrées et non pas une côte à côte, et que là les problèmes de circulation dans les deux sens et donc de sécurité semblaient à priori beaucoup plus complexes. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, j'essaie juste de comprendre le sens de la comparaison là-dessus.

2115 **Mme CHRISTINE HERNANDEZ :**

2120 Bien, nous, ce qu'on a retenu des réponses qui étaient données par l'Université de Montréal, c'est que d'abord les études n'avaient pas été faites. C'est sur ce premier élément-là qu'on base cette recommandation et qu'on la formule sous forme que justement on évalue cette possibilité-là.

2125 Et ce qui nous intéresse dans la notion effectivement de créer plein d'accès, c'est d'abord quand on voit la longueur du site, n'avoir qu'un accès central, ça veut dire que c'est un incitatif à ce qu'on se déplace en automobile. Par contre, si on a besoin de remonter vers le nord, si on a plusieurs traverses piétonnes, bien, on va avoir un effet effectivement de percolation à plein d'endroits. C'est valable vers le haut, vers le nord, c'est valable vers le sud effectivement si on garde les différentes rues résidentielles d'Outremont.

2130 Mais ce qui nous intéresse dans cette circulation-là, c'est que ce soit effectivement une circulation active, en vélo, à pied, éventuellement en transport collectif. Mais on se dit bien que ce sera probablement est-ouest, mais certainement pas, par contre, une circulation automobile.

LE PRÉSIDENT :

2135 Et là-dessus, vous êtes très fermes, vous estimez que l'attribution de stationnement est

beaucoup trop généreuse.

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

2140 Oui. Parce qu'en fait, s'il y a rues existantes, s'il y a stationnements existants, ça fait un effet de siphon. Obligatoirement, les gens vont venir plus facilement avec la voiture. Donc, il faut décourager le fait de venir en voiture, donc finalement pas de voie d'accès et surtout pas de stationnement, et par contre encourager les autres modes de transport.

2145 Et on constate que le projet actuellement a beaucoup étudié la circulation, mais toutes les intentions autour du transport actif collectif n'ont donné lieu à aucune étude pour l'instant et même les négociations avec les sociétés de transport ou les négociations avec les arrondissements pour mettre en place les pistes cyclables, tout ça c'est au point mort pour l'instant.

2150 Donc, pour l'instant, l'à priori du projet, de par les études qu'il a faites, il est bien plus en faveur de l'automobile que de quelconque autre type de transport.

LE PRÉSIDENT :

2155 Et votre perception globale du projet, ce dont vous avez peur, c'est ce que vous appelez justement le chèque en blanc, c'est-à-dire qu'il y ait une attribution trop globale et que, ensuite dans la réalité, les choses ne se passent pas comme elles ont été prévues et que le vrai projet qui apparaît soit différent de la perception à priori.

2160 **Mme CHRISTINE HERNANDEZ :**

On ne voit pas effectivement, une fois que ces audiences seront finies, une fois que la Ville de Montréal et l'arrondissement auront accordé les règlements et les modifications de Plan d'urbanisme, on ne voit pas du tout qu'est-ce qui va arrêter l'Université de Montréal de transformer
2165 totalement le projet qui nous a été présenté.

Et du reste même, on paranoïe un peu là en se disant, c'est bizarre, il n'y a pas de plan d'affaires. Ça n'a pas l'air de les préoccuper beaucoup comment ils vont faire pour financer. Donc, nous, on se dit: «Bien, c'est ça, parce qu'il n'y a pas de problème. Effectivement, ils vont vendre leur terrain, ils vont faire de la spéculation immobilière.» Et puis comme le zonage leur permet, on va avoir une technopôle qui va s'installer avec un petit bout universitaire, mais ce sera l'essaimage d'entreprises.

2170 Du reste, le recteur Vinet nous a dit qu'il avait l'intention de nous apporter l'INRS avec son centre de recherche en nanotechnologie, ce n'est pas très rassurant.

2175 Donc, on sent qu'il y a comme une intention cachée de l'Université de Montréal de régler

ce problème financier autrement et puis que les autres engagements, bien, il est évident...

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Remarquez, quand on leur a posé la question, ils nous ont répondu: «Ça correspond à peu près à 100 M\$ d'investissement, qui est notre moyenne d'investissement par année.» Il y a eu une réponse à ça.

2185

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

On n'a pas vu le détail du 120 M\$ dont ils parlaient. On n'a jamais vu la liste d'épicerie.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

On ne parlait pas du 120 M\$, on parlait du 100 M\$ d'investissement par année. Le 120 M\$, ça, c'est autre chose.

2195 **Mme CHRISTINE HERNANDEZ :**

Le développement.

LE PRÉSIDENT :

2200

C'est pour les infrastructures, avec 30 M\$ fédéral, 30 M\$ provincial, et une négociation à terminer entre la Ville et l'université en ne sachant pas très bien la part de chacun dans ce résiduel de 60 M\$. Mais pour l'investissement global, la réponse de l'université, c'était : «Nous avons une moyenne historique d'investissement de 100 M\$ par année et donc nous pouvons prévoir...»

2205

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

On a été très rassurés quand l'Université du Québec à Montréal a dit la même chose et on a vu... Donc, c'est une parole que l'histoire nous permet de mettre en doute.

2210

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2215 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Peut-être une question concernant la circulation. Vous faites état comme recommandation de faire d'autres études complémentaires à ce qui a déjà été fait. Vous amenez par contre un élément qui est nouveau, c'est la question des effets combinés, les effets

2220 cumulatifs par rapport à d'autres projets.

À ce moment-là, la question qu'on peut se poser, c'est à ce moment-là, qui doit faire ces études? Est-ce que ça va être plutôt la Ville de Montréal plutôt que l'université, j'imagine, ce genre d'études? Comment vous voyez un peu ce type...

2225

M. STÉPHANE GOYETTE :

En fait, effectivement quand on parle d'étude indépendante, on la voit commandée par la Ville de Montréal.

2230

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

À ce moment-là, elle comprendrait un territoire plus large et aussi des effets cumulatifs.

2235

M. STÉPHANE GOYETTE :

En fait, il y a plusieurs éléments à l'intérieur de ça, un périmètre plus large que ce qui est actuellement analysé dans l'étude financée par l'Université de Montréal, qui s'étend au moins dans l'arrondissement d'Outremont jusqu'à Côte-Sainte-Catherine, parce qu'actuellement il est excessivement limité.

2240

Il y a tout le trafic de transit dont on ne connaît pas l'impact exactement. À partir du moment où tu ouvres des axes, c'est quel sera l'impact au niveau de la circulation automobile. Ça va être un *free ride* pour les gens qui circulent dans l'axe nord-sud, c'est dans la nature humaine de trouver toujours les trous qui sont ouverts.

2245

Et troisième élément, bien, effectivement, c'est le facteur combiné de projets comme l'agrandissement de l'Hôpital Sainte-Justine, quel impact cela aura-t-il sur l'ensemble de la circulation automobile, ne serait-ce que sur de Vimy ou Bates, McEachran, Rockland, Ducharme? C'est des points d'interrogation importants.

2250

Mme CHRISTINE HERNANDEZ :

Mais du reste, l'idée sur la combinaison des impacts de plusieurs projets, on la prend tout simplement du côté de l'arrondissement d'Outremont qui, en parallèle à cette consultation, participait à la consultation de l'Hôpital Sainte-Justine, déposait un mémoire là-bas et disait qu'elle avait commencé à regarder les effets de l'impact combiné de l'Hôpital Sainte-Justine avec la cour de triage et les impacts partout sur l'arrondissement.

2255

2260

Donc, on trouve ça étrange... oui, leur préoccupation de ça. Mais on trouve ça étrange que dans ce cas de l'Hôpital Sainte-Justine, l'arrondissement a cette préoccupation, et quand l'arrondissement est assis dans cette consultation publique, elle n'a plus l'air de l'avoir.

2265 Donc, c'est là aussi d'ailleurs les notions de compromission qu'on soulignait tout à l'heure, on trouvait ça un peu bizarre à quel point il y a des complicités entre la Ville, l'arrondissement et l'université sur ce projet.

LE PRÉSIDENT :

2270 Très bien. Alors, voilà, merci. On s'excuse de part et d'autre des délais serrés qui ont été notre condition de vie à chacun. Alors, merci beaucoup et bonne chance à vous.

2275 Alors, j'invite maintenant le Regroupement en aménagement de Parc-Extension, s'il vous plaît, monsieur Delfino Campanile et Simon Racine.

M. DELFINO CAMPANILE :

Je suis seul ce soir. Bonsoir.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Vous êtes monsieur?

M. DELFINO CAMPANILE :

2285 Delfino Campanile, représentant du Regroupement en aménagement de Parc-Extension pour ce soir. Juste vous dire que nous avons une présentation qui est un peu *low-tech*, pour ne pas dire *old school*. Alors, on n'aura pas de PowerPoint. Mais qu'est-ce qu'on a fait, dans le fond, c'est livrer...

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez le Power voix.

2295 **M. DELFINO CAMPANILE :**

2300 On va essayer Power voix. On a livré quand même à la commission une série de préoccupations des membres du regroupement, qui fait suite à une réflexion que nous avons faite suite à l'annonce évidemment du projet. Alors, les préoccupations, j'en parlerai tout à l'heure. Par la suite, je vais conclure avec une série de recommandations qui en découlent et on pourra échanger, si vous le souhaitez, par la suite.

2305 Peut-être commencer en vous disant qui sommes-nous le Regroupement en aménagement de Parc-Extension? Eh bien, nous sommes une table de concertation qui oeuvre dans le domaine de l'aménagement urbain, du développement communautaire depuis 1990

dans le quartier de Parc-Extension.

2310 Nous regroupons en ce moment dix-neuf membres des organismes qui oeuvrent dans différents domaines, interventions auprès de groupes sociaux tels femmes, jeunes, communautés culturelles, des problématiques particulières telles l'habitation, l'employabilité, le développement économique local.

2315 Et nous regardons un ensemble de questions qui touchent l'aménagement à l'intérieur du quartier sous plusieurs angles. Et nous avons travaillé à travers les années sur différents projets, études qui touchent les différentes fonctions urbaines, dont les parcs, espaces verts, le développement d'équipements collectifs, l'habitation évidemment et aussi les questions liées à l'activité économique du secteur.

2320 Alors, les enjeux en aménagement, les développements communautaires sont importants dans le quartier. Ça nous permet d'avoir une vue d'ensemble avec un tel regroupement. Nous ne venons pas nécessairement avec une vision urbaniste classique puriste, mais plutôt une vision qui est élargie, et qui fait en sorte qu'on travaille avec les gens du milieu pour avoir une vision et des projets et des préoccupations qui touchent la vie de tous les jours de nos citoyens dans le quartier.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Campanile, ralentissez un petit peu le rythme si vous pouvez.

2330 **M. DELFINO CAMPANILE :**

Je l'avais déjà fait.

LE PRÉSIDENT :

2335 Parce que madame n'est pas capable de vous suivre.

M. DELFINO CAMPANILE :

2340 C'est pour ça des fois quand j'ai des collègues, ils me donnent des petits coups en dessous de la table pour dire...

LE PRÉSIDENT :

2345 Alors, regardez-moi de temps en temps en parlant, ça vous aidera.

M. DELFINO CAMPANILE :

2350 Oui, c'est bien. Écoutez, dans les particularités du quartier, je ne reviendrai pas sur
qu'est-ce qui a probablement été dit par plusieurs qui m'ont précédé, mais je pense qu'il est
important seulement de souligner que, effectivement, le quartier est connu pour le fait qu'il est un
2355 quartier qui malheureusement vit une certaine pauvreté au plan socio-économique pour sa
population, grande densité de population, la densité la plus grande à Montréal pour un secteur
quand même qui est assez exigu, et quand même, je devrais dire, bénéficie d'une certaine
richesse par rapport à la population qui y habite, les gens qui viennent d'ailleurs, les gens qui y
travaillent, les gens effectivement qui y vivent.

2360 Et je devrais aussi ajouter peut-être comme dernier élément qui fait partie de notre
richesse, c'est une infrastructure communautaire présente et engagée, dont notre regroupement
en fait partie, qui quand même oeuvre avec le milieu pour développer des façons de faire face à
différents types de problématiques.

2365 Les préoccupations, dans le fond, il y en a six que je vais partager avec vous ce soir.
Dans un premier temps, on ne portera pas une attention particulière sur la configuration de
l'aménagement sur le site, sur la cour de triage comme telle, mais plutôt nos préoccupations sont
liées aux effets de débordement des impacts potentiels sur notre secteur, le quartier de Parc-
Extension.

2370 Dans un premier temps, ce qu'on pourrait dire, c'est qu'on aurait bien souhaité, c'est un
préambule, on aurait bien souhaité être participant dans les démarches préalables à ces
consultations au développement du projet avec l'université – de toute façon, nous l'avons souligné
dans des moments qui ont précédé ce soir – ça nous aurait permis effectivement d'être partie
prenante, en tout cas pour notre regroupement et peut-être d'autres acteurs qui oeuvrent sur notre
terrain, par rapport à l'ensemble des préoccupations surtout sur les effets de débordement.

2375 Ceci dit, nous soulignons quand même qu'il est important comme opportunité ce
développement qui est annoncé par l'Université de Montréal. Nous voyons la possibilité quand
même d'un nouveau partenariat avec l'Université de Montréal dans le développement du quartier.
Ici, on fait appel au rôle social de l'université. Ça permettrait effectivement dans ce partenariat de
2380 mettre à profit les expertises des ressources de l'université au développement de différents types
de projets, soutien à des actions locales, qui pourraient être effectivement faits par les différentes
composantes de l'université : facultés, chercheurs, personnes-ressources de différents types.

2385 En effet, c'est peut-être un élément, je vais en parler tout à l'heure par rapport au
désenclavement, mais c'est un élément quand même important de créer des nouveaux liens avec
ce voisin d'envergure qui va s'établir à la cour de triage pour s'assurer que, effectivement,

il y ait des liens organiques qui puissent se développer avec les gens du quartier, pas simplement des éléments de liens physiques, mais surtout le fait de développer quelque chose qui va apporter un support, un soutien important au développement du quartier, développement social du quartier, mais aussi peut-être des enjeux de développement par rapport à des aspects de développement d'emplois, revitalisation socio-économique. On y reviendra.

2390

Deuxième élément de préoccupation qu'on a, c'est qu'on se dit, bien, de toute façon, chez nous, les gens regardaient beaucoup la zone industrielle autour de l'axe Beaumont–Avenue du Parc, c'est la partie qui est peut-être plus à l'est de l'avenue de l'Épée jusqu'à avenue du Parc, comme étant quand même une zone qui est malheureusement en perte de vitesse depuis quand même une bonne décennie et qui est quand même une zone d'emploi importante.

2395

On s'est dit, ce serait important peut-être d'avoir la venue de ce projet, surtout au niveau aux impacts qui débordent le campus lui-même, d'avoir peut-être une opportunité pour relancer les efforts de revitalisation économique de notre secteur industriel, qui pourraient peut-être se conjuguer avec des efforts de développement qui se feront peut-être autour du secteur Atlantic et autres de l'autre côté de la voie ferrée. Ça permettrait effectivement de peut-être être un levier pour lancer une stratégie structurante pour notre secteur, mais qui ne serait peut-être pas limitée simplement au secteur de Parc-Ex.

2400

2405

L'élément de désenclavement, qui est une autre préoccupation que nous avons, eh bien, pour nous, ce n'est pas nécessairement une panacée, le désenclavement. C'est une préoccupation réelle. On parle ici de désenclavement plus physique. Je pense qu'il est important de se dire : bien, pourquoi qu'on le fait et pour qui qu'on le fait?

2410

Dans ce contexte-là, nous, ce qu'on dit, c'est que toute étude ou réflexion par rapport au désenclavement doit se pencher sur, dans le fond, qu'est-ce que ça amène directement au bien-être et au développement du secteur de Parc-Extension et la population qui y réside. Alors, ça devrait être pour nous des critères importants qui seront appliqués. On ne dit pas que ce n'est pas le cas mais on dit que, dans le fond, ce n'est pas clair, il faudrait effectivement se pencher là-dessus pour s'assurer qu'on parle des mêmes affaires.

2415

On pense qu'un désenclavement qui ferait simplement faciliter l'insertion d'un projet et à donner accès à d'autres voies routières, par exemple, peut être important pour le promoteur, mais peut avoir des effets difficiles à gérer pour les gens qui habitent de l'autre côté et qui doivent subir les impacts du projet.

2420

Alors, désenclavement, oui, mais il faudrait voir dans quel contexte. Dans ce sens, nous, ce qu'on dit, c'est que s'il y a un lien à faire qui peut être intéressant à explorer, on ne dit pas que c'est un élément qu'on met sur la table ce soir, mais c'est important à l'explorer, c'est-à-dire que si des stratégies ou des efforts de revitalisation qui se font par rapport le secteur

2425

2430 Beaumont, surtout sa partie plus à l'est, ça peut être intéressant de faire un lien physique directement sur le campus, qui sera peut-être une prolongation de la rue de l'Épée, ceci pour nourrir, développer peut-être un effet de revitalisation qui toucherait à la fois la zone de l'autre côté du campus et la zone qui est chez nous ou au long de Beaumont.

C'est un élément qui serait à regarder, mais quelque chose qui serait intéressant là, ce serait de baliser effectivement la façon dont on voudrait faire un désenclavement physique.

2435 Quatrième préoccupation que nous avons – là je fais un survol, j'espère, pas trop rapide, mais je fais un survol de l'ensemble des éléments – c'est effectivement les impacts qui sont occasionnés par la circulation automobile dans le secteur.

2440 C'est évident que nous avons aussi des craintes qui ont été exprimées par plusieurs, mais de voir un peu quel serait l'achalandage nouveau qui pourrait être occasionné par le développement du site. Surtout sur les rues Beaumont, Jean-Talon et avenue du Parc, on sait que ça pourra engendrer non seulement une circulation automobile plus lourde, mais effectivement avec tous des éléments qui peuvent en découler, des éléments de sécurité, pollution.

2445 Alors, là avec, il faudrait peut-être pour nous regarder de quelle façon qu'on peut avec le promoteur et les instances municipales s'assurer qu'il y ait des efforts de mitigation, des efforts pour atténuer les conséquences potentielles d'un plus grand achalandage routier à ce niveau-là.

2450 Une autre préoccupation qui a été partagée par un de nos membres, le Comité d'action Parc-Extension, c'est tout l'aspect des impacts sur le logement locatif qui se trouve au sud du quartier.

2455 Il est évident qu'avec la venue d'un campus aussi important à travers les années, on ne pense pas que le nombre de résidences qui est prévu sur le campus, qui est quand même intéressant, mais qu'au fil des ans pourrait avoir quand même un effet de débordement de la population étudiante et peut-être autre aussi, qui pourrait effectivement occasionner un processus de compétition de hausse de loyer, compétition pour les logements dans le sud, peut-être aussi provoquer une forme de remplacement de population, gentrification.

2460 Alors dans ce contexte-là, on ne dit pas qu'il n'y a pas des éléments qui peuvent être intéressants d'avoir de nouvelles populations qui s'installent dans le quartier, mais il ne faudrait pas que ça soit au détriment évidemment des gens qui y habitent déjà. Alors, ce serait important de voir de quelle façon qu'on peut se pencher sur les effets ou, en tout cas, atténuer ces effets-là avec le promoteur et aussi les instances municipales pour assurer que, au fil des ans, on puisse structurer dans la mesure du possible, parce que c'est évident que tu ne peux pas le faire sur tous les aspects, une stratégie qui peut quand même atténuer les effets les plus néfastes sur le logement locatif du sud du quartier.

2465

2470 Aussi, on pense que le projet pourrait être dans ce contexte-là aussi un levier pour voir de
quelle façon qu'on pourrait augmenter le nombre de logements socio-communautaires de notre
côté. Là, on ne parle pas nécessairement du 30 % qui est sur Outremont, c'est une chose à voir,
mais nous, on pense que ça peut être un levier aussi pour provoquer de notre côté une
2475 augmentation des logements locatifs qui seraient communautaires et carrément dans le logement
social.

Je ne sais pas si notre partenaire l'avait souligné, je vais le faire rapidement, mais il est
important de dire aussi que le stock de logements qui est consacré dans Parc-Extension à la
fonction sociale, au caractère social, c'est à peine 5 % de l'ensemble du stock de logements pour
2480 une population qui, à 42 %, vit sous le seuil de la pauvreté.

Alors, on peut se dire quand même que l'offre par rapport au logement social dans toutes
ses formes et la demande malheureusement ne sont pas équilibrées. Alors, il y a tout un travail à
faire. Et on pense le projet peut-être dans ce contexte-là pourrait nous amener à regarder la façon
2485 de le faire.

Et qui nous amène à la sixième préoccupation qui est liée aux autres, c'est toute notre
préoccupation qu'on a sur comment qu'on va assurer la gestion des suivis de la mise en place du
projet au fil des vingt prochaines années.

Il est important pour nous autres de dire que même si nous n'avons pas été présents dans
les étapes préliminaires, nous pensons qu'il y a encore la chance de se rattraper et qu'il serait
important, à partir peut-être de la fin des consultations ou en parallèle, avant que les choses
soient complétées, qu'une instance – ça a été déjà mentionné par plusieurs mais, nous, on va la
2495 baliser – qu'une instance de concertation se mette en place de façon permanente, en tout cas tout
au long du projet, et qui regrouperait pour faire assurer la gestion des différents aspects du projet
qui touche les impacts sociaux, économiques et aussi les configurations physiques qui peuvent
être apportées par des percées pour désenclaver le quartier et autres, nous pensons que cette
instance doit regrouper quand même un certain nombre d'acteurs plus restreint.

Il est évident, ce serait intéressant d'avoir un ensemble, ça n'empêche pas d'avoir des
moments de consultation plus larges, mais nous pensons que ça devrait quand même être balisé
autour de trois types d'acteurs : le promoteur évidemment, les instances municipales, parce qu'ici
on parle des instances d'arrondissement et aussi les services de la ville centrale, et les acteurs
2500 locaux.

Pour nous, les acteurs locaux peuvent se baliser autour de quelques critères, des acteurs
quand même qui seraient effectivement interpellés, concernés par le projet, qui ont une certaine
légitimité dans le milieu dans lequel ils oeuvrent par rapport aux questions qui seraient

2510 abordées par les comités et peuvent assumer une certaine représentativité aussi des opinions des gens qui y habitent.

Par rapport aux citoyens, il y a toujours la possibilité d'intégrer les citoyens surtout si c'est par rapport à des représentants d'instances organisées. Sinon, il y a toujours la possibilité de
2515 revenir avec des moments d'information et même de consultation autres auprès de la population des zones limitrophes.

Alors, pour nous, c'est évident que ça, ça demeure un élément important. Parce que même si ce soir on n'a pas nécessairement déposé des propositions alternatives d'aménagement,
2520 nous pensons qu'une telle instance nous permettrait vraiment d'aller au fond des questions et assurer que les éléments, qui ont été soulevés pendant les différents moments de cette consultation, qui demeurent encore peut-être à clarifier ou incomplets, impact sur la circulation, impact sur le logement et tous les autres, cette instance pourrait effectivement être la façon peut-être de piloter avec les gens du milieu et le promoteur lui-même, qui en a le plus à gagner dans la
2525 chose, d'assurer qu'on peut aller de l'avant ensemble et assurer qu'on peut mitiger les choses.

Parce que le projet quand même est un projet intéressant, je peux le dire d'emblée, mais il comporte encore quelques éléments qui amènent les gens à être un peu inquiets sur la chose.

2530 Et en dernier lieu, bien, les recommandations rapidement qui reprennent dans le fond nos préoccupations, c'est, un, c'est que nous lançons une invitation à l'Université de Montréal dans le cadre de son rôle social de bâtir un partenariat avec les acteurs locaux, dont notre regroupement, dans le but de contribuer au développement du quartier Parc-Extension.

2535 Nous recommandons aussi au promoteur et aux instances municipales d'explorer des possibilités de désenclavement physique de la zone sud du quartier en lien direct avec des efforts de revitalisation de la zone industrielle. On a mentionné la possibilité d'une prolongation de la rue de l'Épée.

2540 Nous recommandons aussi au promoteur et aux instances municipales d'évaluer des mesures pour atténuer les nuisances potentielles d'un alourdissement de la circulation automobile sur les rues. On a mentionné différents types d'exemples qu'on pourrait mettre à titre indicatif.

Autre recommandation. Nous recommandons au promoteur et aux instances municipales
2545 de favoriser le développement des logements sociaux et communautaires dans Parc-Extension afin de contrer des effets possibles de remplacement de population et de gentrification dans le secteur.

Et en dernier lieu, bien, nous recommandons au promoteur et aux instances

2550 municipales d'assurer la mise en place d'une instance permanente de concertation pour assurer la gestion des suivis d'implantation du projet et, comme on a dit, cette instance devrait être tripartite, trois secteurs devraient être interpellés, la participation de l'UDM évidemment comme promoteur, les instances municipales, les acteurs locaux.

2555 Ici, on inclut seulement notre regroupement, mais aussi peut-être des acteurs qui sont un peu plus supra local, mais quand même ont un impact local, dont le CSSS et le milieu économique dont effectivement la CDEC qui oeuvre sur notre territoire.

2560 Alors, ça fait le tour un peu de nos préoccupations et de nos recommandations dans un premier temps.

LE PRÉSIDENT :

2565 Merci, monsieur Campanile. Vous êtes le troisième intervenant ce soir à insister beaucoup sur l'idée d'une structure d'une instance permanente qui pourrait assurer la concertation. Les mots varient d'un intervenant à l'autre, bien sûr.

2570 Et le problème est le suivant. C'est que très souvent les villes gèrent leur développement par des règlements de zonage, des attributions juridiques très précises et ne semblent pas beaucoup avoir de mécanisme d'encadrement à long terme qui fasse obligation aux acteurs. Parce que le problème de ça, c'est que là on établit une structure et un conflit politique surgit, un arrondissement n'est pas de la bonne couleur ou je ne sais pas quoi, et tout à coup la concertation devient plus difficile.

2575 Si vous avez des suggestions à faire là-dessus, sur la forme ou le type d'institution, le type de processus à mettre en oeuvre, puisqu'on reçoit l'alerte en disant: «Il y a 20 ans à penser.» Comment on peut encadrer vingt ans pour suivre un promoteur, suivre un projet et s'assurer toujours qu'il est ventilé par les forces vives d'un milieu et qu'il correspond au fond à la transformation du milieu sur vingt ans?

2580

M. DELFINO CAMPANILE :

2585 Écoutez, dans un premier temps, peut-être on va regarder qu'est-ce qu'on va faire sur les prochaines années. Si ça peut s'étaler sur l'ensemble des vingt ans, tant mieux. Mais un mécanisme de ce genre, pour moi, ne remplace pas quels sont les instruments officiels par rapport au zonage et l'obligation qui doit être respectée pour assurer les changements, dont le processus de consultation dans lequel nous sommes impliqués.

2590 Mais un tel mécanisme est possible. Il faudrait simplement s'assurer que... et là, évidemment, je pense que c'est au niveau de la municipalité d'assurer un leadership par rapport à la mise en place d'un tel mécanisme, qui a été souvent demandé de toute façon dans

plusieurs types de projets d'aménagement.

2595 On peut penser au niveau de la Ville de dire : bien, écoute là, c'est une chose pour passer
avec des règlements, la structure de consultation, des changements de zonage et les règles qui
s'appliquent par rapport à ça, mais ce serait peut-être intéressant aussi de dire qu'il y a des
acteurs autour qui voient par rapport à la chose, qui sont interpellés par les problèmes que ça peut
causer, ces gens-là doivent être autour d'un comité, une instance permanente pour regarder de
quelle façon que les suivis peuvent être gérés ensemble.

2600 Qu'est-ce que ça va demander aussi? C'est peut-être une modification par rapport – ce
serait peut-être plus compliqué – la culture municipale, par rapport à dire : bien, on est-tu capable
de partager ce rôle-là avec des acteurs qui ne sont pas dans l'univers municipal, qui ne sont pas
dans l'univers des services publics municipaux. Ça va demander quand même, je pense, une
2605 certaine modification, mais les avantages de loin dépassent les inconvénients.

Parce qu'effectivement, tu t'assures de la légitimité de ton processus, parce que tu as du
monde local qui sont impliqués dans la démarche, puis des gens aussi qui sont interpellés avec le
promoteur. La municipalité avec le promoteur regardent de quelle façon on regarde les suivis qui
2610 sont en fonction des éléments qui ont été apportés et de quelle façon on peut apporter des
changements qu'il faut faire bénéficier le projet, surtout si on est en train de s'assurer de donner
une approbation au changement de zonage qui va permettre son implantation.

2615 Alors, dans ce contexte-là, on fait deux choses qui sont importantes pour moi. C'est que,
un, on s'assure que les éléments les plus néfastes, les éléments qui sont préoccupants plutôt,
on les aborde. Et deuxièmement, on le fait dans un contexte qui est très légitime, en tout cas
pour un ensemble, par rapport à avoir des gens qui sont interpellés, organisés dans les milieux
pour être présents dans ce processus-là.

2620 Pour des modalités plus précises, peut-être on pourrait le faire dans un deuxième temps.
On a des suggestions à faire à un autre moment donné, je n'ai pas nécessairement à le faire ce
soir, mais je pense que c'est important de dire que le mécanisme lui-même, pour moi, est...
comme on dirait d'un processus de suivi et de développement d'un projet d'aménagement comme
celui-là.

2625 **PRÉSIDENT :**

Avez-vous des exemples à votre niveau de ce qu'on pourrait appeler un *success story* en
ce sens-là?

2630 **M. DELFINO CAMPANILE :**

Ce qui est intéressant par rapport à Parc-Extension, c'est nous, on est souvent les

2635 apôtres de la notion de dire qu'on peut faire de la planification conjointe avec les services municipaux.

2640 Je vais vous donner un exemple. Il y a une ancienne école polyvalente du secteur qui a perdu sa fonction d'école et que la Commission scolaire de Montréal était prête à regarder la façon, parce que c'était loué par un ministère du gouvernement du Québec, de voir de quelle façon que le bâtiment pourrait être rentable, non seulement au niveau économique mais plus au niveau social aussi.

2645 Provoqué par notre regroupement, avec la Ville de Montréal, avant fusion je devrais dire, et la Commission scolaire de Montréal, on a provoqué la définition d'une nouvelle vision pour ce bâtiment-là, que les trois éléments, notre regroupement, la Commission scolaire de Montréal et la Ville de Montréal à l'époque, on a regardé comment qu'on développe une nouvelle vocation pour ce bâtiment-là, comment qu'on peut s'assurer que les espaces qui peuvent être loués pourraient effectivement être assumés soit par le milieu, soit par la Ville de Montréal ou par un autre biais et d'assurer qu'il y ait une viabilité au fonctionnement du projet mais qui répond aussi
2650 aux besoins du milieu.

2655 Alors, on s'est retrouvés avec un projet qui était tout à fait novateur dans la Ville de Montréal, qui était un projet de cohabitation de six fonctions différentes dans un même bâtiment. Alors, c'est d'essayer de trouver un locataire de l'extérieur qui viendrait prendre l'ensemble de son bâtiment, parce que c'est énorme, c'est 300 000 pieds carrés ce bâtiment-là dans tous ses espaces.

2660 Alors, c'est quand même un *success story* intéressant. Et nous, ce qui est important là-dedans, c'est toute la formule de la planification, la participation conjointe qui s'est établie entre deux services publics et un regroupement qui émane du milieu.

2665 Et pourquoi on l'a fait? Dans un sens, c'est qu'on apportait simplement une liste d'épicerie puis on dit: «Bien, écoute, c'est ça qu'on aimerait.» On a participé à toutes les étapes de planification, à toutes les étapes de fonctionnement avec les ressources expertes qui siègent au sein de notre propre regroupement ou qu'on peut mobiliser dans des instances comme celle-là.

2670 Alors, sur une très petite échelle, voici un exemple intéressant de comment qu'on est capable de miser sur le redéveloppement d'un site, d'un lieu, le faire en lien direct avec la communauté, pas être toujours en réaction par rapport à qu'est-ce qui se fait, mais le faire directement avec les gens. Et ça a donné quand même un résultat qui pour l'ensemble est encore intéressant. Il y a des petites choses à régler avec l'arrondissement après profusion. Mais pour le projet quand même, ça a été un *success story*.

2675 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. JEAN-CLAUDE BOISVERT, commissaire :

2680 C'est une question que j'ai déjà posée d'ailleurs lors d'une soirée précédente. Cette concertation que vous voyez, que vous considérez comme étant importante, est-ce que c'est conciliable, selon vous, avec l'intention de l'université de procéder à une première étape de développement dans des délais assez courts?

M. DELFINO CAMPANILE :

2685 Écoutez, c'est une opportunité peut-être pour l'université de s'assurer que ça peut être conciliable. C'est-à-dire que compte tenu qu'elle prévoit, je pense, un développement pour 2008, à partir de 2008, je pense que peut-être le moment est bon pour dire: «Bien, mettons en place une telle instance.» Ça peut être effectivement la façon de faire nos premières armes par rapport à
2690 ça, et nous saurons quand même là tout de suite par rapport à ce qui a été dit par les représentants de CSSS et la Direction de santé publique par rapport quand même les effets d'un chantier majeur, même s'il ne sera pas aussi grand qu'il pourrait l'être, mais quand même ce serait important peut-être d'aller de l'avant.

2695 Alors, je vous dirais que ça va dépendre de la volonté du promoteur, peut-être les recommandations que vous allez faire pour peut-être le pousser en ce sens-là, de dire: «Bien, écoutez, il y a une opportunité maintenant. Vous prévoyez un développement. Les gens vous ont dit qu'ils trouvent le projet intéressant, mais ils ont des préoccupations, des inquiétudes. Une façon d'atténuer ces inquiétudes-là, c'est de développer un mécanisme dans lequel ils vont être
2700 impliqués avec vous pour voir de quelle façon ça va aller de l'avant.» Écoutez, ça, ça ne peut qu'être qu'une solution *win-win* dans ce contexte-là.

LE PRÉSIDENT :

2705 On ne vous demandera pas d'écrire notre rapport, mais on vous remercie de nous éclairer dans la compréhension du rapport.

M. DELFINO CAMPANILE :

2710 On peut vous aider si vous le souhaitez. Merci beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2715 Vous poussez l'offre trop loin. Merci.

J'inviterais maintenant madame Marie-Christine Saint-Onge, s'il vous plaît. Vous avez une nouvelle version?

Mme MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE :

2720

Bien, si on veut, mais il y a très peu de changement.

LE PRÉSIDENT :

2725

Merci, madame. C'est important, parce qu'on va détruire l'ancienne alors.

Mme MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE :

2730

Oui. Vous m'avez présentée. Je me présente, Marie-Christine Saint-Onge.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, oui.

2735

Mme MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE :

Je suis résidente d'Outremont depuis trois ans. J'habite la rue de l'Épée, à moins de 100 mètres du site. Je travaille dans la banlieue est.

2740

Je vais lire un petit peu ma feuille parce que je ne suis pas vraiment habituée de faire des présentations.

2745

Je travaille dans la banlieue est. Je me déplace en auto. Mon conjoint travaille à moins de trois stations de métro de notre résidence, donc utilisateur du transport en commun de façon quotidienne. On est abonnés tous les deux au Cepsu, on y va en auto aussi.

2750

J'ai décidé de vous écrire un mémoire après avoir parlé, posé quelques questions lors du troisième atelier. J'ai cru percevoir qu'il y avait peut-être une petite chance que nos voix étaient pour être entendues par vous à ce moment-là, parce que je ne comprenais pas vraiment le principe de la commission, mais avec les ateliers, ça a aidé beaucoup à éclairer. Puis je voulais ainsi aller vraiment jusqu'au bout de mes idées, malgré le peu de temps octroyé au dépôt de mémoire. Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous consacrez à l'écoute et à la lecture de tous les mémoires.

2755

Pour la présentation du mémoire, j'ai décidé de me concentrer sur les points de ma conclusion. Je ne veux pas repasser sur tous les points du mémoire car, comme plusieurs l'ont déjà mentionné, ce projet soulève beaucoup de passions. Et les passions, bien, ça peut être plus long que cinq à huit minutes pour les décrire. Les points de la conclusion ne sont pas en ordre d'importance, ils sont vraiment comme je les ai écrits.

2760

En premier, c'est certain, ce serait de penser à instaurer un système de vignette dès le début de la construction. Parce que je considère qu'aussitôt que les premiers camions de construction vont arriver, c'est que les gens vont se stationner. Eux, ça ne les dérange pas, ils arrivent à 6 h le matin, 7 h le matin, ils se parkent puis ils partent à 3 h, 4 h l'après-midi.

2765

Ensuite, réserver moins de 20 % des espaces de stationnement dans la rue pour les visiteurs avec une limite de temps de deux heures pour la période de 8 h à 20 h et limiter le week-end et les jours fériés. La raison qui fait que je recommande de telles heures, c'est que ce n'est pas tout le monde qui travaille de 8 h à 5 h. Ça fait que ça serait injuste qu'on ne puisse pas sortir le matin pour aller faire une course parce que oups! les étudiants arrivent, se stationnent le matin, et ensuite on arrive et on n'a plus de place pour se stationner.

2770

Parce qu'eux recommandaient de 4 h à 22 h, je crois, dans leur rapport sur la circulation, puis je trouvais qu'à 4 h, c'était ridicule, on aime mieux le matin, en partant le matin de 8 h à 8 h, je trouvais que c'était plus approprié.

2775

Ensuite, d'arrêter de parler du potentiel du transport en commun, du vélo et de la marche, parce que le pourcentage touché par ces moyens est trop faible versus la balance du trafic attendu. Ce que j'entends par là, c'est que les saisons au Québec nous empêchent d'utiliser pleinement la marche et le vélo, tandis que le transport en commun n'est pas adéquat pour tous selon le lieu où ils habitent et leurs horaires de cours.

2780

Mon exemple vient de l'est. Je travaille dans l'est. Je suis dentiste de profession. J'ai plusieurs patients et je leur pose la question depuis quelques mois à tous mes patients qui sont étudiants: «Comment tu vas à l'université» et tout ça, puis ils me répondent à chaque fois: «Ah! j'y vais en auto.» «Tu te stationnes où?» «Ah! j'ai un ami qui m'a donné un truc. Tu fais le tour puis tu trouves une place. Je marche huit minutes puis je me stationne.»

2785

Je trouve que ça va arriver, ça va être le même principe, ça va être la même chose qui va arriver pour nous. Les gens vont faire le tour du quadrilatère, ils vont attendre qu'un résidant parte, oups! ils vont prendre une place. Puis ensuite, ça va être pour nous notre perte un petit peu parce que, malheureusement, il faut se stationner dans la rue en majorité.

2790

Ensuite, suivant ce point qu'il ne fallait pas oublier que les humains que nous sommes, on apprécie tous notre confort, notre liberté, notre individualité, c'est ce qui fait qu'on choisit, entre choisir entre le transport en commun ou l'auto avec des stationnements qui sont gratuits à proximité, bien, la réponse, c'est encore la voiture. C'est plus vite, c'est plus efficace, ça nous permet de faire plus de choses. On vit dans une société qui roule, il faut faire ça vite.

2795

De prévoir des entrées, des sorties par le nord du site visé, puisque les rues au nord sont beaucoup plus habiles à recevoir le flot de circulation, on a juste à comparer Jean-Talon à Van Home, ça permettrait en même temps de revitaliser les quartiers au nord, à l'est et à l'ouest en leur donnant un accès direct au site.

2800

2805 Le point que je préfère, ce serait de planifier un espace vert tout le long sud du site pour séparer la fonction de campus et de quartier résidentiel. Un espace vert serait d'ailleurs beaucoup plus utilisé que la promenade qu'ils planifient en plein entre deux rangées de béton et de quartiers d'étudiants. Il nous permettrait de garder une certaine intimité à notre quartier.

2810 De mettre à profit les facultés de l'Université de Montréal en planification, aménagement du territoire, de l'architecture, tout ce qui peut avoir un lien finalement avec le sujet, parce qu'il s'agit d'une main-d'oeuvre gratuite qui peut tenter de trouver des nouvelles idées qui aideront à préserver la qualité de vie des résidants entourant le site, ainsi assurant le développement harmonieux du site pour des décennies à venir.

2815 Parce que c'est de ça dont on parle, des décennies. Je pense que les promoteurs ne doivent pas agir trop rapidement en voulant commencer sans avoir évalué tous les côtés car, de toute façon, on le sait bien, tout grand projet coûte toujours plus cher que prévu.

2820 N'oubliez pas que notre quartier, c'est un quartier résidentiel et que ses rues ne permettent pas de border le nouveau campus sur les quatre côtés par des artères principales comme on peut en voir autour de l'Université Laval à Québec. On ne peut pas comparer le boulevard Laurier au chemin Sainte-Foy avec Van Horne ou Ducharme ni avec aucune des rues d'Outremont entourant le site.

2825 N'oubliez pas que Outremont n'avait pas besoin d'une université pour se revitaliser et que je ne vois toujours pas l'apport que l'université aura sur notre quartier à part nous enlever le chahut des trains. C'en est quand même un petit là, mais ils ne le font pas à toutes les minutes de la journée.

2830 Mais en même temps, est-ce que je préfère avoir le bruit des trains ou l'inconfort d'avoir des étudiants déambuler dans les rues, de voir des ordures sur les rues d'ici tout comme sur Édouard-Montpetit déposées peu importe le jour de la semaine avec les sacs ouverts par les familles de mouffettes et les chats qui vivent ici?

2835 De voir la valeur de nos maisons tomber avec tout ce qui entoure ce projet de négatif, de voir une toute autre dynamique dans un quartier où l'on pouvait marcher tranquille sans trop se préoccuper du trafic et où on pouvait se stationner sans trop s'inquiéter des espaces, où je me sentais en sécurité de revenir à pied d'un endroit plus tard en soirée, parce que c'est souvent sur les campus universitaires qu'on entend parler d'agression. Moi, tout ça, ça m'inquiète.

2840 Alors, en résumé, pour diminuer le problème de circulation, de stationnement, pour préserver la valeur de nos maisons, pour préserver notre vie de quartier, notre tranquillité d'esprit, ne leur donnez pas d'accès par notre quartier résidentiel, aucune entrée donc par le sud, donnez-nous un beau parc qui nous sépare de leur montagne de béton, des vignettes et

2845

donnez-leur peut-être des places de stationnement pour des périodes de trois heures et moins à des tarifs raisonnables, ce qui permettrait d'éviter les stationnements dans les rues encore là. Mais si on a les vignettes, ce n'est pas nécessaire. Mais, bon, on verra rendu là.

2850 Je pourrais continuer ainsi longtemps, mais sachant que votre temps est précieux, ne voulant pas vous ennuyer plus longuement, je m'arrête espérant que vous écouterez nos idées, nos craintes, nos solutions et même nos peurs lors de la rédaction de votre rapport. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2855 Merci, madame. Nous avons lu l'autre version, mais qui est assez proche de ça. On n'a pas l'impression que vous avez une très haute estime des étudiants.

Mme MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE :

2860 J'ai été étudiante quatre ans, quatre dures années, quatre longues années. Mais c'est juste qu'un étudiant n'a pas le même... on l'apprend en vieillissant. Moi, je suis rendue au début de la trentaine. Je veux dire, quand tu es dans la vingtaine, au début de la vingtaine, tu penses que tu peux tout faire, tu es le meilleur, c'est comme c'est pas grave le bruit. C'est très différent. 2865 Mais pas tous, pas tous. Il y en a qui sont corrects.

Écoutez, je veux dire, je suis sûre qu'à vingt ans, je ne criais pas puis je ne sautais pas sur un capot de voiture pour dire: «Hou! Hou! c'est le party, c'est le début de l'année scolaire.» Mais il y a des gens qui sont comme ça malheureusement, puis il y en a plusieurs.

2870 C'est comme de complètement changer une dynamique. On vivait dans un quartier résidentiel en ville. C'était super, on peut aller à pied partout. Moi, je me déplace... mon auto est stationnée le vendredi soir, je la reprends le lundi matin. Je ne la prends pas de la fin de semaine. Je marche toute la fin de semaine. Mais avoir les étudiants, c'est comme vraiment on se retrouve 2875 dans un quartier d'étudiants.

Si j'avais voulu être dans un quartier d'étudiants, je serais allée vivre au centre-ville à côté de McGill. Des étudiants, on en rencontre à tous les coins de rue tout le temps, à toute heure de jour. C'est ça, c'est un quartier d'étudiants. Les quartiers d'étudiants n'ont jamais la même valeur 2880 au point de vue, mettons, de résidence. C'est pour ça qu'un quartier qui va être complètement résidentiel, c'est vraiment différent. Il n'y a pas...

Je veux dire, je compare. Moi, j'ai étudié à Québec. À Québec, les quartiers où il y avait des étudiants qui habitaient, ce n'était pas le plus beau quartier. C'est comme un petit peu tout croche. Sillery, l'autre bord du boulevard Laurier, c'est super beau, mais justement il n'y avait 2885 pas un étudiant qui habitait à Sillery parce qu'il n'y avait pas de condos finalement. C'était des maisons résidentielles. Tandis que de l'autre côté, qui était le boulevard Sainte-Foy, bien,

à ce moment-là, chemin Sainte-Foy, c'est plein.

2890 Moi, c'est ça, c'est d'avoir des étudiants à côté de chez nous qui vont arriver... j'aime mieux entendre le train qui crie, que d'avoir un jeune à 2 h du matin qui vient de sortir de son party de faculté. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2895 Vous l'aviez fait en silence.

Mme MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE :

2900 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2905 Merci. Et pour vous, la clé du contrôle de ça, c'est beaucoup, beaucoup le stationnement.

Mme MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE :

2910 Bien, le stationnement, c'est certain que moi, ma crainte, c'est... je compte. Ces temps-ci, je compte les places qu'il reste à différentes heures du jour, puis je me dis: «Ah! mon Dieu, je viens de partir. Ah! bien, je viens de créer une place.» Ce matin, je suis partie à... ce matin, c'est 11 h. Il restait une place, c'est la place que je venais de créer. Il n'y en avait pas d'autres places dans le stationnement dans les rues qui... le quadrilatère, mettons, Ducharme et de l'Épée, je regarde toujours, il n'y en avait pas. Ça fait que c'est une place.

2915 Ça fait que c'est certain qu'on peut imaginer dix autos de plus qui vont... quand il y a un tournage, on n'a pas de place pour se stationner. Il y a des condos en construction sur de l'Épée. Quand ils arrivent avec leur camion, qu'ils mettent une couple de cartes de stationnement «pas de parking», on n'a pas de place pour se stationner. Il faut être là. Quand on est chanceux, si on a dormi là, mais on n'a pas de place.

2920 Ça fait que c'est certain que c'est plate. Nous, on est comme un peu dépendants de la rue. Mais bon, c'est sûr: «ayez pas d'auto», mais on ne peut pas tous travailler à côté de notre domicile. Ça fait qu'on a une voiture. Ce n'est déjà pas si pire là. Mais c'est ça. Ça fait que c'est vraiment le contrôle des stationnements.

2925 Puis surtout, moi, ce que je n'aime pas, c'est vraiment l'entrée par le sud parce que je trouve que la circulation, ça va être épouvantable, c'est simple. Puis j'entendais, ils disaient: «prolonger l'avenue de l'Épée.» Dites-moi-le tout de suite si c'est ça que vous voulez, parce que

2930 je déménage, je mets une pancarte, parce que ça n'a pas de sens.

2935 L'avenue de l'Épée, c'est une rue qui va vraiment... comme en ce moment, elle est sens unique jusqu'à Van Horne et puis ensuite elle tombe à double sens, mais ce n'est pas une rue qui est large. Tout comme Outremont, je ne suis pas plus pour Outremont. Il n'y a aucune rue qui se trouve entre de l'Épée et Dollard qui mérite d'avoir la position nord-sud qui va séparer le campus. Il n'y en a pas une, parce que ce n'est pas des rues pour ça.

2940 Moi, ce que j'avais comme noté aussi dans mon mémoire, ce que je voyais, c'est un peu comme quand on va à Westmount, toutes les rues sont sens unique d'un bord, de l'autre, puis il y a des poteaux, tu te retrouves avec des gros pots de fleurs en plein milieu. Puis c'est un peu ce que je voyais. Je me dis, si on veut éviter peut-être la circulation des gens, c'est peut-être de rendre plus de rues sens unique dans des sens qu'ils ne peuvent pas nécessairement rentrer, mais qu'on puisse sortir, puis que nous...

2945 Je ne sais pas, j'essayais de voir ça. C'est sûr, ça ne donne pas beaucoup de rues, mais j'essayais de voir ça pour qu'on puisse vraiment conserver une vie de quartier. Parce que c'est ce qui était intéressant par Outremont, c'était la vie de quartier que ça donnait. Puis là, avec le campus, ça amène vraiment une dynamique qui est comme... c'est ça.

2950 Ça fait qu'un beau parc tout le long sud, je le vois, je vous le dis. Je vous envoie des... non? Tout le long sud, ce serait beau.

LE PRÉSIDENT :

2955 Vous avez le droit à vos idées.

Mme MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE :

2960 Au lieu de mettre leur belle esplanade. C'est beau?

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2965 **Mme MARIE-CHRISTINE SAINT-ONGE :**

Parfait, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2970 Alors, la procédure prévoit un droit de rectification à toute personne dans l'audience s'il y

a eu des faits qui vous semblent faux dans ce qui a été dit. On ne parle pas d'un droit argumentaire, mais d'un droit de correction ou de rectification. Est-ce que du côté de l'université? Non. Du côté de la Ville de Montréal, arrondissement non plus? Personne d'autre?

2975

Ça va. On se retrouve demain soir, à 19 h, pour sept autres, huit autres excellents mémoires. Merci. Bonsoir et à bientôt.

2980

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2985

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.